MAIRIE DE BISCHHEIM
----------oOo----------

PROCES-VERBAL N° 264
Séance ordinaire et publique du
Conseil Municipal, le 1er juillet 2010

Les Conseillers se sont réunis en assemblée ordinaire et publique le 1er juillet 2010 à 19 h 00 sur convocation individuelle portée à domicile le 21 mai 2010 sous la présidence de Monsieur le Maire.

Il est d'abord procédé à l'appel des élus :

Sont présents :

Mmes, Mlle, MM. les Adjoints : HOERLE - KOCH - KIEFFER - DRENSS - Mme GILLOT - WEISS

Mmes, Mlles, MM. :

BOES - Mlle CHARRETON - DIEBOLD - Mme FETTIG - Mme HOECKEL - Mme JAEGLE - Mme JESSEL - Mme KAUPP - Mme MEYER - PARISOT - STENGER - Mme STERN - Mme TISCHLER -
SANCHO-ANDREO - Mme NAÏLI - BOUYER - Mme ROMILLY - Mme BEYHURST - SCHIMMER

Etaient absents et excusés :

Mlle Nelly KRAEMER, Adjointe au Maire, qui a donné procuration écrite à M.Patrick KOCH, Adjoint au Maire.
Mme Bernadette BASTIAN, Adjointe au Maire, qui a donné procuration écrite à M. Hubert DRENSS, Adjoint au Maire.
M. Hatim BOUHENDAH, Conseiller Municipal, qui a donné procuration écrite à M. Patrick DIEBOLD, Conseiller Municipal.
Mme Martine FETTIG, Conseillère Municipale, qui a donné procuration écrite à Mlle Karla CHARRETON, Conseillère Municipale, à partir du point 13.
M. Jean-Jacques HAFFREINGUE, Conseiller Municipal, qui a donné procuration écrite à M. Jean-Claude KIEFFER, Adjoint au Maire.
M. Laurent KRIEGER, Conseiller Municipal, qui a donné procuration écrite à Mme Bernadette GILLOT, Adjointe au Maire.
Mme Martine SCHOENENBURG, Conseillère Municipale, qui a donné procuration écrite à M. Fabien WEISS, Adjoint au Maire.
M. Gérard SCHANN, Conseiller Municipal.

Le quorum (17 conseillers) étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Il est ensuite procédé à la désignation du secrétaire de séance. Avec son assentiment, Monsieur le Maire désigne, Monsieur Patrick DIEBOLD, Conseiller Municipal.

II. ADOPTION DU PROCES-VERBAL N° 263 (27/05/2010)

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

-=-=-=-=-

ORDRE DU JOUR

EDUCATION :
1. Rénovation et restructuration du site Ecole Maternelle CENTRE.

FINANCES/MARCHES :
2. Affectation du résultat de 2009.
3. Budget Supplémentaire 2010.
4. Avenant de marché public – Salle des Fêtes du Cheval Blanc.

SPORTS/ANIMATION/CULTURE :
5. Subvention de fonctionnement aux associations.
6. Convention de partenariat « Carte Culture » - Création d'un tarif supplémentaire.
7. Réalisation d'un espace multisports – quartier Canal – Convention de mise à disposition de terrains.

EDUCATION :
8. Carte scolaire 2010/2011.
9. Cours de danse et d'expression libre pour les personnes âgées de 58 ans et plus.

POLE JEUNESSE :
10. Avenant à la convention d'objectifs 2010/2012 avec le Centre Social et Familial « Victor Hugo ».
11. Subvention d'équipement au Centre Social et Familial « Victor Hugo ».
12. Projets cofinancés 2010.
13. Création d'un accueil de loisirs (3-6 ans) à Saint Laurent.

DIRECTION GENERALE :
14. Services partagés – Convention avec la C.U.S.
15. Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes d'Alsace.

COMMUNICATION :
1. Diagnostic Jeunesse.

-=-=-=-=-

MONSIEUR LE MAIRE :
Avant de passer à l'ordre du jour, je précise que l'opposition PSVerts m'a fait parvenir une motion me concernant particulièrement, c'est en tous cas ainsi que je l'interprète. J'ai volontairement omis de la mettre à l'ordre du jour pour qu'il n'y ait pas de vote sur ce point. Cependant, j'accepte sans problème la présentation de cette motion et je m'exprimerai à la suite de celle-ci.
Nous pouvons passer à l'ensemble de l'ordre du jour qui est assez chargé aujourd'hui.

EDUCATION

1. RENOVATION ET RESTRUCTURATION DU SITE ECOLE MATERNELLE CENTRE

Madame Bernadette GILLOT, Adjointe au Maire, expose :

La vétusté des locaux de l'école maternelle du CENTRE, la nécessité de regrouper sur un site identifié les nombreuses activités de l'Ecole Municipale de Musique (à ce jour éclatées sur toute la Ville), de doter cet équipement d'un outil de diffusion, l'opportunité par le biais de cette opération de requalifier le centre de Bischheim sont autant de raisons qui justifient cette opération. La révision du POS en cours intégrera ce projet pour les orientations relatives à l'îlot centre.

Le programme de travaux porte à la fois sur :

- la démolition partielle de bâtiments vétustes et inadaptés à leur usage,
- la restructuration lourde de l'école maternelle du Centre et son extension à 5 classes (900 m²) y compris construction d'une salle d'évolution susceptible d'être mutualisée notamment avec l'Ecole Municipale de Danse,
- le regroupement de toutes les activités de l'Ecole Municipale de Musique dans des locaux qui lui soient propres (950 m²),
- l'aménagement d'une conciergerie (120 m²),
- l'aménagement des stationnements nécessaires au projet (40 places) et des abords.

Il se décompose en :

- une réhabilitation – transformation de locaux existants (1650 m²),
- une construction neuve (320 m²),
- la création d'un parking semi-enterré (1000 m²),
- l'aménagement des abords (1300 m²).

Le montant prévisionnel de l'opération, hors mobilier est de 6 150 000 € TTC (valeur juin 2010).
Durant la période des travaux, les activités de l'école maternelle se dérouleront dans des structures mobiles, installées dans un lieu sécurisé hors emprise travaux. Les dépenses y afférentes s'ajouteront au montant prévisionnel de l'opération.

La maîtrise d'oeuvre du projet sera confiée à une équipe pluridisciplinaire de concepteurs qui sera désignée à l'issue d'un concours sur esquisse. Un jury spécifique est à constituer dans ce cadre. Sa mission consistera à sélectionner les candidats admis à présenter un projet et à procéder à un classement des projets reçus.
Le jury est présidé par le Maire ou son représentant et est composé des membres à voix délibératives suivants :

- cinq membres du Conseil Municipal et autant de suppléants,
- cinq personnalités dont la participation présente un intérêt au regard de l'objet du concours
- et six personnalités disposant des qualifications exigées des candidats.

A l'exception des membres du Conseil Municipal, désignés à la proportionnelle, les autres membres sont désignés par arrêté du Maire. Il vous est proposé de nommer les membres élus de la Commission d'Appel d'Offres au présent jury.

Le Comité Directeur, la Commission des Finances et la Commission de l'Education ont émis un avis favorable

Je vous prie de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

approuve

Le projet de rénovation et de restructuration de l'école CENTRE pour un montant prévisionnel de l'opération de 6 150 000 € TTC (valeur juin 2010 - hors mobilier).

autorise

Monsieur le Maire à solliciter les éventuelles autorisations exigées par le Code de l'Urbanisme et le Code de la Construction et de l'Habitation et le Code du Patrimoine.

autorise

Monsieur le Maire à solliciter les éventuelles subventions qui peuvent être allouées.

charge

Le Maire de prendre toutes les décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement du marché de maîtrise d'œuvre liées au présent projet et dévolues sous la forme d'un concours sur esquisse.

désigne

Les membres du jury suivants :
MM. Pascal BOES, Jean-Claude KIEFFER, Mme Danielle TISCHLER, Patrick DIEBOLD, Gérard SCHIMMER, en tant que membres titulaires, et MM. Jean-Jacques HAFFREINGUE, Yann Bernard PARISOT, Mathieu STENGER, Hatim BOUHENDAH, Richard SANCHO-ANDREO en tant que membres suppléants.

Madame GILLOT cède la parole à M. HEMMERLE.

M. HEMMERLE :
Bonsoir. Je vais vous présenter très rapidement le travail de programmation que nous avons mené avec les services de la Ville sur ce dossier.
Un « sly »qui rappelle tout ce qui se passe aujourd'hui sur le site du projet du Centre.
Nous avons au rez-de-chaussée, qui se trouve en haut sur le plan, toutes les salles de classe de l'école maternelle actuelle en orange.
La salle Aurora, en haut à gauche, qui est utilisée pour des activités de fléchettes, de cartes, etc...par le Club Aurora.
Le Billard Club à gauche.
Le préau de l'école et le bâtiment A qui abrite actuellement le secours au rez-de-chaussée.
A l'étage, nous avons également des activités associatives, nous n'avons aucune activité de l'école maternelle.
Au-dessus du Billard Club se trouve la Salle SALI utilisée par l'Ecole de Musique en particulier, des locaux de l'Ecole de Musique à l'extrémité, sur votre gauche, puis un logement.
Suivent les locaux du théâtre et de l'OMSAL et de la Croix Blanche, pour terminer par l'Accordéon Club tout à fait sur votre droite à l'étage.
Sur le bâtiment A, à l'étage, se trouvent les locaux des Anciens Combattants et la Salle de l'Orphéon.
Ce bâtiment A a un diagnostic autant fonctionnel que structurel qui nous a fait proposer sa démolition de manière à avoir un ensemble plus cohérent sur son fonctionnement. Les travaux d'accessibilité aux handicapés, particulièrement, auraient été extrêmement onéreux pour arriver à la conservation de ce bâtiment avec une utilisation conforme à la réglementation.

Les objectifs sont la démolition de ce bâtiment A et de la Salle Aurora qui est un bâtiment avec une toiture en fibre ciment, avec tous les inconvénients que cela représente. Ce bâtiment est parfaitement impropre à une utilisation future conforme à la réglementation thermique.
Une restructuration lourde des bâtiments restants, les bâtiments B et C, que je vous ai décrits tout à l'heure, sera donc nécessaire. Pour bien utiliser l'ensemble de l'espace construit, nous allons démolir toutes les parties impropres à l'utilisation de salles de classe, je parle en particulier de ces poteaux en fonte qui se trouvent en plein milieu des salles de classe et qui posent des problèmes en matière d'utilisation.
Le but est le regroupement de toutes les activités de l'Ecole de Musique réparties actuellement sur 7 sites différents en un site principal. L'utilisation de la Salle du Cheval Blanc où d'autres endroits n'est pas proscrite pour autant. Ce qui est important c'est toutes les activités d'enseignement de la musique et les activités d'accueil des classes des écoles de Bischheim.

Pour une bonne utilisation de cet équipement situé en plein centre de la ville avec une desserte depuis la rue Nationale où il n'existe quasiment pas de place de stationnement, il est proposé de créer des places de stationnement en semi-enterré en profitant de la topographie du terrain. Les entrées des salles de classe actuelles sont à un niveau de 1mètre à 1 m 20 au-dessus du niveau de la cour. En remontant le niveau de la cour et en glissant en dessous un parc de stationnement qui serait semi-enterré, on arrive à régler le problème du stationnement pour l'ensemble de l'équipement.
Des travaux de cette importance nécessitent une intervention en site vierge de tous occupants. Les enfants seront hébergés sur d'autres sites en dehors de cette opération.
Les surfaces utiles retenues suite à la discussion avec vos services sont : 891 M2 utiles pour l'Ecole Maternelle, 955 M2 pour l'Ecole de Musique complétés par une loge et un logement de service.
Ceci représente une surface de service de 2100M2 environ et un parking de 1000M2 semi- enterré.
Le stationnement comportera 10 places pour l'Ecole Maternelle, 18 pour l'Ecole de Musique et une douzaine de places qui seront affectées aux services de la Ville ou à toute autre utilisation qui viendra avec l'usage du bâtiment.
L'Ecole Maternelle du Centre se composera de 10 adultes, comprenant les enseignants des 5 classes et les ATSEM, et 150 enfants.
Une Ecole de Musique qui compte au total 24 enseignants, 2 permanents, 230 élèves, plus les 100 musiciens des différentes troupes musicales de la Ville et 900 scolaires des différentes écoles qui viendront passer quelques heures d'initiation à la musique.
L'Ecole Municipale de Danse, avec ses trois professeurs et ses 112 élèves utilisera un équipement que nous avons décidé de mettre en commun entre l'Ecole Maternelle et l'Ecole Municipale de Danse, pour des raisons financières puisque les besoins sont relativement analogues et les usages différenciés dans le temps.
Pour le plan cadastral, vous avez cette longue parcelle depuis la rue Nationale jusqu'à plus de la moitié de la distance. Le bâtiment fait plus de 100 mètres de long et son retour le bâtiment C. La parcelle juste en dessous fait également partie du projet puisque y seront aménagés la cour et le jardin de l'école.
Pour la desserte du site, nous voyons sur la vue pseudo aérienne les différentes circulations qui devront être conservées :
- la liaison vers la route de Bischwiller et l'Hôtel de Ville (1)
- le maintien de la transversalité (flèche avec un 6) de l'îlot dans le sens est-ouest
- la transversalité dans le sens nord-sud est représentée par les flèches 2 et 5
- en bleu l'accès au parking souterrain comme il a été imaginé.

Le détail des locaux nécessaires pour l'Ecole Maternelle :
- les salles de classe proprement dites
- 2 salles de repos pour les classes de petits
- une salle de motricité qui sera partagée avec l'Ecole de Danse, ce qui nécessite la proximité de 2 vestiaires qui sont les 2 locaux suivants
- un dépôt pour le stockage du matériel de l'Ecole de Danse
- la bibliothèque et les sanitaires accessibles aux enfants.

Les locaux des adultes sont :
- le bureau de la direction
- la salle des enseignants
- une infirmerie scolaire
- l'atelier des ATSEM
- la tisanerie.

L'Ecole de Musique
- On y trouve à la fois des locaux administratifs avec :
- un secrétariat
- un bureau de direction
- une salle de réunion pour regrouper l'ensemble des enseignants
- une salle des professeurs où les enseignants peuvent travailler quand ils ne sont pas en cours
- des petits locaux partagés par les différentes associations.

Les locaux les plus nombreux seront les locaux dits de pédagogie avec aussi bien :
- des salles de cours individuelles
- des salles de formation musicales
- 2 salles collectives pour des formations musicales plus ou moins importantes
- un auditorium qui se situera, à priori, dans une construction neuve puisque le bâtiment existant ne nous permet pas de placer un local de 196m2. C'est un local qui permettra de faire d'éventuels enregistrements ou des répétitions de concerts en groupes.
- des locaux spécialisés pour la pratique de la percussion et de la musique assistée par ordinateur.

Nous avons établi, pour les maîtres d'œuvre amenés à répondre à ce concours, un programme technique détaillé, qui est l'ensemble des règles que devront suivre les architectes dans leurs projets. On y trouvera tous les renseignements mais également des aspects plus techniques sur les exigences acoustiques, de traitement des locaux par rapport aux enfants, par rapport à tous les besoins.
Nous rappellerons également dans ce document l'ensemble des contraintes urbanistiques, le POS, ainsi que les réglementations, la charte de développement durable de la Ville de Bischheim qui est une constante qui devra être appliquée.
Le tableau des surfaces est un résumé de ce que je vous indiquais tout à l'heure dans les tableaux en vert. Il vous indique l'ensemble des locaux, des surfaces, des effectifs qui sont importants pour le calcul des réglementations incendie.
Dans ce cahier, vous trouvez aussi les exigences local par local, décrivant aussi bien les points de fonctionnement, les alimentations nécessaires, les affaiblissements acoustiques, les revêtements de sol, les revêtements muraux, le nombre de prises, les caractéristiques acoustiques, etc...
Il y a 43 fiches pour décrire les différents locaux. C'est un point qui a été travaillé avec les utilisateurs et qui sera un peu la bible pendant la durée du chantier jusqu'à la livraison de l'équipement.
Il y a actuellement en cours une consultation de maîtrise d'œuvre établie dans les règles. Les équipes d'architectes candidates ont remis leur candidature d'équipe et le jury tranchera mercredi prochain pour en retenir 4. Au courant de l'été, les 4 équipes retenues visiteront le site sous ma gouverne mais aussi sous celle des personnes des services techniques qui m'accompagneront, pour vraiment mettre en évidence tout ce qui doit être vu et qui n'est pas forcément écrit dans les différents documents. Ils pourront également poser des questions supplémentaires auxquelles il sera répondu dans un délai leur permettant de remettre, le 30 septembre, leur projet.
La commission technique analysera les 4 projets et les présentera au jury qui désignera le lauréat.
Viennent ensuite les phases classiques : avant-projet sommaire, avant-projet définitif, établissement du projet, consultation des entreprises et le lancement des travaux qui auraient lieu, d'après notre planning, vers le début 2012, sachant qu'on aura peut être au préalable démoli le bâtiment A.
Il faut prévoir environ 18 mois de travaux pour aboutir à une livraison de l'école terminée à la rentrée scolaire 2013.
Le montant des travaux a été estimé à 3 640 000 € HT, valeur mai 2010, ce qui représente un budget total de 6 150 000 € TTC, y compris les honoraires de la maîtrise d'œuvre, l'actualisation, une certaine part d'aléas qui risquent de tomber lors des démolitions.

Cette somme correspond à l'enveloppe qui figure dans la délibération.
Vous pouvez demander comment on arrive à un chiffre aussi précis de 3 640 000 € HT de travaux, en fait nous avons fait une faisabilité qui ne sera pas communiquée aux architectes, sinon leur travail n'aurait pas d'intérêt, leur rôle consiste plutôt à avoir des idées meilleures que celles que nous avons pu développer avec les services. L'idée est de développer un parking dans la cour. Vous voyez l'entrée tout à fait à droite qui permet de développer un parking sous toute la cour sans toucher au bâtiment et en restant à distance suffisante des bâtiments existants conservés. En liseré, en bas, le bâtiment A et le préau qui, eux seront démolis.

Au rez-de-chaussée, nous aurons donc l'école maternelle avec ces différentes salles de classe avec, au centre, la partie administrative. A l'angle, ancien emplacement de la salle Aurora on aurait la salle d'activité qui servira aussi à l'école de danse. En continuant vers la salle de billard nous aurons les vestiaires et la partie infirmerie scolaire et à l'extrémité un rangement pour les jeux de la cour.

A l'étage se présentent différentes possibilités, celle que je vous montre n'est pas forcément celle qui sera retenue puisqu'on peut voir différentes façons d'ordonnancer les locaux de cours individuels et les locaux de pratique collective sachant qu'il y aura plus ou moins de décibels produits dans les locaux en question. C'est aussi une question de volumétrie des bâtiments, il est plus facile de créer des locaux de répétition pour des groupes importants quand on a un volume important. Sur les parties comme la salle Sali on a un volume beaucoup plus important en hauteur ce qui nous permet d'avoir une meilleure acoustique. Pour des salles de cours individuel on a forcément besoin de moins de volume.
A côté de la rampe, vous avez un escalier qui donne accès à une coursive et qui permet d'accéder aux salles de musique directement de manière à ce que la surveillance soit le plus simple possible.
Enfin une distribution verticale à peu près au centre du bâtiment qui elle relie le parking en sous-sol semi-enterré, l'école maternelle au rez-de-chaussée et l'école de musique à l'étage. Tous les locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.
Les équipes de maîtrise d'œuvre retenues devront se composer classiquement d'un ou plusieurs architectes, un économiste, un paysagiste, un ingénieur de structures pour la restructuration du bâtiment existant, un ingénieur fluide, un acousticien et un coordonnateur SSI.

MONSIEUR LE MAIRE :
Merci pour cette présentation schématique des besoins que nous avons exprimés par rapport à ce projet. Tout restera ouvert par la suite dans cette opération.
Je redonne la parole à Bernadette Gillot pour la suite de la délibération.

Mme GILLOT :
Lecture de la composition du jury. Selon l'article 24 du Code des Marchés Publics le jury de concours est composé de 5 collèges :

- le Président, arrêté du Maire, Monsieur Klein-Mosser représenté par Monsieur Hubert Drenss.
- collège des élus désignés par le Conseil composé de 4 membres de la Majorité
- Titulaires : Monsieur Boes
  Monsieur Kieffer
  Madame Tischler
  Monsieur Diebold
  Monsieur Schimmer
- Suppléants : Monsieur Haffreingue
  Monsieur Parisot
  Monsieur Stenger
  Monsieur Bouhendah
  Monsieur Sancho-Andréo

- Personnalités intéressées, arrêté du Maire
  Monsieur Jean-Louis Hoerlé, Adjoint au Maire
  Madame Bernadette Gillot, Adjointe au Maire
  Monsieur Patrick Koch, Adjoint au Maire
  Monsieur Fabien Weiss, Adjoint au Maire
  Madame Martine Fettig, Conseillère Municipale, Présidente de la Commission de l'Éducation

- Personnes qualifiées, arrêté du Maire
  Un architecte représentant l'ordre des architectes
  Madame Valérie Lafrogue, architecte urbaniste
  Monsieur Éric Fullenwarth, architecte
  Madame Fabienne Comessi, urbaniste
  Monsieur Dominique Roblin, ingénieur
  Monsieur Christophe Girardé, chef de projet

- Personnes invitées
  Madame Jouffroy, Trésorière et la Direction de la Concurrence

MONSIEUR LE MAIRE :
Voilà pour la présentation complète de cette opération importante. Si cela est nécessaire, je mets ce projet en discussion. Nous n'en sommes qu'aux prémices et je suis ouvert aux éventuelles remarques liées à la procédure ou aux différents éléments pouvant composer l'ensemble du projet.

M. BOUYER :
Les Bischheimois, et peut-être certains de vos électeurs, pourraient se dire « il était temps ! ».
Les inscriptions en allemand toujours visibles aujourd'hui sur la façade montrent déjà de l'extérieur l'ancienneté de la nécessité de travaux importants. Les plus anciens se souviennent que vous aviez inscrit cette rénovation dans vos promesses électorales de votre première élection en 1983, 27 ans se sont écoulés.
Je ne dis pas que rien n'a été fait depuis. Certes, cette école a été réhabilitée deux fois et des travaux de sécurité ont été réalisés. Vous-même, dès la première phrase de cette délibération, reconnaissez la vétusté des locaux de l'Ecole Maternelle du Centre. Le programme des travaux et le montant prévisionnel de l'opération présentés dans la délibération amènent plusieurs interrogations :
- Quels sont les éléments diagnostiques qui permettent de nous présenter ce projet sous cette forme ?
- Quel est le plan de financement sur lequel vous vous êtes basés pour le chiffrage du montant du montant prévisionnel de 6 150 000 € ?
- Comment s'intègre cette rénovation dans le projet plus important de l'Ilot du Centre ?
Dans l'édition détaillée du Budget Supplémentaire 2010 on peut lire qu'une étude sur la rénovation de l'Ecole du centre coûtera un peu pus de 7 000 € à la Collectivité, aux Bischheimois. Or, aucune communication ne nous a été faite sur les résultats de cette étude. Que ce soit ici en Conseil ou à la Commission Éducation jusqu'à ce soir.
Ces derniers mois on a pu entendre tout et son contraire à ce sujet. Dans un premier temps, il s'agissait de destruction complète des bâtiments, puis de rénovation de l'existant au regard de l'importance du coût du premier projet. Encore une fois ces informations n'avaient rien d'officiel et n'étaient que des bruits de couloir. C'est de la même manière que l'on peut apprendre quelque chose sur le projet concernant l'Ilot Centre. Là aussi on attend les résultats de l'étude de l'Ilot Centre qui a coûté 10 000 € aux contribuables, inscrits au Budget Supplémentaire 2009. A ce sujet, je me permets de vous rappeler votre engagement lors de la séance du 14 décembre 2009 à nous en faire la présentation. Je vous cite, Monsieur le Maire : « Nous avons toujours dit que nous présenterons l'étude lorsqu'elle serait déposée par la personne qui en est chargée ». Nous sommes donc dans l'attente de savoir, de connaître les projets d'urbanisation à cet endroit.

Des locaux pour l'Ecole de Danse et l'Ecole de Musique sont prévus dans ce projet. Que devient la Maison des Associations ? Cela semble avoir été oublié. Où se tiendront les permanences de l'OMSAL ? Que deviendront les différentes associations implantées actuellement sur ce site : l'ACOL, le Billard Club, le Club Aurora, la SAJO et j'en oublie sûrement, une liste nous a été faite tout à l'heure. Permettez-moi de m'interroger sur la façon dont vous allez trouver les millions nécessaires à la réalisation de ce projet tout en tenant vos engagements de ne pas augmenter les impôts locaux et la dette de la Commune.

MONSIEUR LE MAIRE :
Un certain nombre de questions ont été posées concernant ce projet.
D'abord l'étude : aujourd'hui on vous restitue une partie de l'étude, c'est à dire l'étude que nous avons faite sur le projet des écoles et de leur évolution. Comme je l'ai dit tout à l'heure ce projet en est encore à la structuration générale qui peut être arrêtée. Les architectes auront peut être des idées géniales par rapport à l'évolution de l'ensemble du projet. La dimension de l'espace sera dans l'ensemble qui, nous l'espérons, sera conservé.

Nous avons travaillé sur ce que doit avoir une école de 5 classes aujourd'hui, avec l'ensemble des éléments composants une école maternelle. Ce sont des éléments que vous retrouvez dans toute opération de cette dimension. Lorsque nous étions encore à l'élaboration des esquisses nous avons proposé 4 classes. Nous y avons immédiatement ajouté une cinquième pour permettre la dimension du bilinguisme, ce qui nous permettra de bien préparer l'ensemble de l'évolution.
Pour l'Ecole de Musique et l'Ecole de danse, là aussi, nous avons demandé aux utilisateurs quelles sont les dimensions ou les surfaces nécessaires par rapport à la situation actuelle de l'école et à son évolution future. Les demandes que vous avez sont les demandes transmises dans le projet. Si demain vous décidiez qu'il ne faut faire que la moitié, nous ne ferons que la moitié mais cela ne répondrait pas aux besoins réels déterminés par les futurs utilisateurs. Je pense à la Direction et à l'ensemble des élèves.
Nous avons une Ecole de Danse dynamique pour laquelle nous avons mis un certain nombre de mètres carrés dans l'ensemble du projet.

En ce qui concerne la partie associative, je laisserai au premier adjoint le soin de répondre. Sachez que nous n'avons pas oublié l'ensemble des associations qui, pour l'instant, utilisent des surfaces de l'équipement existant. La question du lieu où nous donnerons à l'ensemble des associations des surfaces qui leur permettront de fonctionner sera résolue avant le début des travaux. C'est la première des conditions, avant même de s'engager plus loin dans le projet.
Il y a un certain nombre d'utilisateurs actuels pour lesquels il faut aussi régler les problèmes et nous essaierons de les régler au fur et à mesure.

Lorsque l'on élabore un projet de ce type, il est évident de penser au financement. Ce projet, tel qu'il se définit au niveau du financement, va s'étaler sur 3 années de budget. Il sera financé en partie par de l'autofinancement, par des subventions et par l'emprunt, tout en respectant la stabilité de l'impôt et l'engagement que j'ai pris de ne pas augmenter l'endettement de la Commune qui restera aux environ de 1 000 € par habitant.

Dans la simulation financière et en obtenant les concours financiers que nous espérons nous devrions arriver à boucler cette opération de la manière dont je vous l'ai énoncé. Un certain nombre de voies et d'objectifs sont déterminés et le travail qui aura lieu apportera encore ses compléments. La concertation qui sera menée avec les architectes, les enseignants et l'ensemble des utilisateurs permettra encore de faire évoluer ce projet qui n'en est encore qu'au stade des esquisses. Nous sommes soumis à une règle de procédure qui est de définir le jury du concours de cette opération, ce qui nous impose de déterminer des orientations. C'est finalement le jury, avec l'ensemble des propositions faites, qui déterminera définitivement les différents éléments composant cet important projet.

Dans la conception et la composition du jury, nous avons pris la précaution de nous entourer d'un ensemble de spécialistes, à la fois de responsables, tant au niveau des adjoints, tant au niveau des personnes intervenantes, les urbanistes, les ingénieurs, etc... pour permettre de répondre à une construction d'aujourd'hui que ce soit par rapport aux matériaux utilisés, aux frais et aux coûts de fonctionnement à dégager de manière à rester dans un cadre permettant de nous engager de manière à ne pas déséquilibrer nos orientations ou nos budgets futurs.
Les explications ne sont pas encore complètes mais l'ensemble du travail que nous accomplirons complètera l'ensemble des données de ce projet ambitieux.
Je tiens à apporter une précision, je n'ai pas promis la rénovation de l'Ecole du Centre à mon premier mandat. Je savais qu'un jour il faudrait s'attaquer à l'ensemble de cet équipement car c'était déjà à l'époque un bâtiment qui avait de l'âge. Le moment est venu, cela a été long, mais cela doit être un beau projet pour l'équipement de notre ville, de ses enfants et de ses habitants.
Je maintiens que le Conseil Municipal sera informé aux différentes étapes de toutes les modifications de ce projet. C'est une délibération qui sera suivie à différentes étapes par d'autres délibérations.

M. HOERLE :
Comme nous nous étions inscrits il y 27 ans pour la durée, nous savions parfaitement que nous n'allions pas réaliser tous les projets dans un seul mandat.
Dans le cadre de ce projet, il n'était pas possible, au niveau des mètres carrés, de garder des locaux associatifs. Cela n'aurait pas été optimal dans le fonctionnement.
Différentes pistes sont à l'étude et en concertation avec l'ensemble des utilisateurs nous trouverons des solutions. Pour la SAJO le problème est réglé, ils ont des locaux qui les satisfont pleinement.
Le secours et l'Orphéon n'ont plus d'activité, il y a donc un certain nombre de locaux qui n'ont pas lieu d'être déplacés. L'Accordéon Club rentre dans la logique musicale et restera sur place dans le cadre de l'Ecole de Musique.
Pour le reste nous sommes sur des pistes et vous serez informés dès que nous aurons avancé. Il n'y aura pas de fermeture brutale de locaux associatifs, ils seront tous déplacés de manière optimale.

M. SANCHO-ANDREO :
Je vais demander une suspension de séance au titre du groupe PSVerts puisque nous venons de découvrir le projet. Nous avons besoin de 5 minutes pour apporter notre vote à cette délibération.

La séance est suspendue pendant 5 minutes.

M. BOUYER :
Je vais faire une explication de vote. L'esquisse telle qu'elle a été présentée nous semble manquer d'ambition. Pour nous, l'avenir de la scolarité des enfants de Bischheim va au-delà de toute autre considération. Parce qu'investir dans l'éducation des enfants c'est investir dans l'avenir, nous voterons favorablement.

CE POINT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

MONSIEUR LE MAIRE :
Je vous remercie pour la décision que vous avez prise et je prends l'engagement de vous tenir au courant, de façon minutieuse, de l'évolution de ce projet.
C'est un projet qui réunit l'ensemble des forces, quelles soient politiques, économiques ou sociales.
C'est un projet qui n'est pas simple mais qui doit se trouver sur une solide décision de départ.

-=-=-=-=-=-=-

FINANCES/MARCHES

2. AFFECTATION DU RESULTAT DE 2009

Monsieur Hubert DRENSS, Adjoint au Maire, expose :

Le Compte Administratif de l'exercice 2009 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 1 798 238,66 € et un solde d'exécution de la section d'investissement de -1 020 613,72 €.

Les reports sur l'exercice 2010 présentent un solde négatif de -115 396,80 Euros. Ainsi le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à 1 136 010,52 €.

L'excédent de fonctionnement doit servir prioritairement à la couverture de ce besoin de financement.

Il vous est proposé d'affecter en réserves un montant de 1 196 000,00 Euros.

Aussi, je vous prie de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Vu l'avis favorable du Comité directeur,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

d é c i d e

d'affecter un montant de 1 196 000,00 € en réserves à la section d'investissement (article 1068) et de reporter le solde d'un montant de 602 238,66 € en excédent de fonctionnement reporté.

CE POINT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

-=-=-=-=-=-=-

Annexe à la délibération du 1er juillet 2010

Affectation du résultat de l'exercice 2009

Résultat de fonctionnement

Recettes	16 029 052,37
- Dépenses	14 608 495,71
= Résultat de l'exercice	**1 420 556,66**
+ Résultat antérieur reporté	377 682,00
= Résultat à affecter	**1 798 238,66**

Section d'investissement

Recettes de l'exercice (1)	5 618 379,89
+ Affectation en réserves	1 269 606,78
Total des recettes de l'exercice	6 887 986,67
- Dépenses de l'exercice	5 261 595,01
= Solde d'exécution de l'exercice	1 626 391,66
+ Solde antérieur reporté	-2 647 005,38
= Résultat de l'exercice	**-1 020 613,72**
+ Reports en recettes	1 805 014,00
- Reports en dépenses	1 920 410,80
= Solde des restes à réaliser	**-115 396,80**
= Besoin de financement	**-1 136 010,52**

Affectation du résultat

Virement prévu au budget	1 195 278,00
Affectation en réserves (c/ 1068)	**1 196 000,00**
Résultat de fonctionnement reporté	602 238,66
Solde d'investissement reporté	175 386,28

3. BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2010

Monsieur Hubert DRENSS, Adjoint au Maire, expose :

Le Budget Supplémentaire est une étape d'ajustement des prévisions budgétaires adoptées à la suite de la discussion du Budget Primitif. Il est également un acte de report destiné à intégrer les résultats dégagés au cours de l'exercice précédent.

Aussi, il vous est proposé d'approuver le projet de Budget Supplémentaire 2010, selon le détail joint dans le document annexé, et dont les masses peuvent se résumer de la manière suivante :

Section de fonctionnement

	Dépenses	***Recettes***
Propositions nouvelles	890 323,52	288 084,86
Résultat 2009 reporté		602 238,66
Total	**890 323,52**	**890 323,52**

Section d'investissement

	Dépenses	***Recettes***
Propositions nouvelles	557 613,00	497 623,52
Excédent de fonctionnement capitalisé		1 196 000,00
Solde d'exécution 2009	1 020 613,72	
Reports	1 920 410,80	1 805 014,00
Total	**3 498 637,52**	**3 498 637,52**

Le Comité Directeur et la Commission des Finances ont émis un avis favorable.

Aussi, je vous prie de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

approuve

le projet de Budget Supplémentaire 2010 tel que détaillé en annexe.

approuve

les propositions d'attribution et d'amortissement des subventions (page 98 et suivantes).

M. DRENSS :
Comme à pareille époque, tous les ans, nous vous soumettons ce soir le projet de Budget Supplémentaire. Son but est à la fois de reprendre les résultats et les restes à réaliser de l'exercice précédent, mais également d'ajuster les prévisions faites au moment de l'adoption du Budget Primitif en décembre dernier. Les documents qui vous ont été distribués sont les suivants :

- document officiel sur lequel vous serez amenés à vous prononcer (couverture orange).
- documents de travail intitulés « Edition détaillée » (jaune et bleu) qui reprennent de manière très détaillée et plus explicite les chiffres du document officiel.

Je tiens à préciser que nous avons utilisé du papier recyclé.
Le Budget Supplémentaire est en premier lieu un budget de reprise des soldes exécutions de l'année précédente. Vous venez de voter l'affectation du résultat, il en découle un résultat de fonctionnement d'un peu plus de 600 K€ et un solde d'investissement reporté à l'ordre d'environ 175 000.
A noter que le Budget Primitif avait bâti sur l'hypothèse d'un résultat de 400 K€.
Les restes à réaliser de 2009 s'élèvent à environ 1M9 €, qui concerne principalement la rénovation du presbytère Saint Laurent, les différentes acquisitions foncières, l'agrandissement des ateliers municipaux, la rénovation de l'Ecole du Centre, la rénovation de l'Eglise Protestante, la rénovation du Cheval Blanc et les différentes avances forfaitaires.
Les recettes s'élèvent à 1M8, concernant principalement de l'emprunt non encore mobilisé, ainsi que des avances restant à récupérer.
Le Budget Supplémentaire est enfin un budget d'ajustement des prévisions. On peut relever que les recettes fiscales dépassent la prévision de 70K€, cela provient principalement grâce à la dotation de solidarité communautaire versée par la CUS qui affiche une progression de plus de 7 %. Cette dotation correspond à un reversement de la taxe professionnelle.
Les dotations de l'Etat affichent un surplus de 64K€ et ce malgré une baisse de la dotation forfaitaire de 50K€ . En effet, la dotation de solidarité urbaine progresse de 11 %. Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 890K€. Elles comprennent principalement environ 200K€ de charges salariales et autant de dépenses courantes. Ces sommes sont la contrepartie prévue du résultat escompté lors de la préparation du Budget Primitif. De plus, il y a un virement supplémentaire d'environ 370K€.
Pour la section d'investissement, les dépenses réelles nouvelles s'élèvent à plus de 450. Elles concernent principalement l'éducation, 54K€, les travaux de toiture du gymnase Lamartine 63K€, Parc des Sports 25K€, renouvellement de l'outillage des ateliers, un puits de centre au cimetière, complément éclairage public, aire de jeux, espaces verts d'At Home, travaux de préparation du terrain d'emprise pour l'extension de la Voûte Étoilée, démolition, fouilles, etc...
En tenant compte des reports, du résultat de clôture de l'exercice précédent ainsi que de l'affectation du résultat, la section d'investissement s'établit à un total de 3 498 637,52.

Mme NAÏLI :
Comme Monsieur Drenss vient de le dire, il s'agit bien d'un budget d'ajustement. Nous avions déjà formulé notre vote contre lors du budget de l'année et nous maintiendrons notre vote. Il n'y a rien de franchement nouveau. Nous sommes sur un budget technique. Je voudrais quand même dire que sur ce document il y a un certain nombre de coquilles, sauf si d'autres documents sont sortis entre-temps. Pour la conformité de la présentation des documents, je vous donne un exemple page 7 dans le document bleu, pour la section de fonctionnement vous avez une ligne qui concerne l'aide aux associations, subvention pour l'OMSAL, où vous pouvez constater que sont indiqués en réalisé 200, 20 000. Rien n'est indiqué pour le réalisé en 2008 et rien en 2009, ce qui, à mon avis, est une erreur. Vous indiquez une moyenne en 2007/2009 de 6 667 €. Pour vous dire que nous avons vraiment étudié ligne par ligne le document.
On ne peut que féliciter Monsieur Drenss de faire des efforts en matière d'utilisation de papier recyclé. Je n'avais pas prévu de vous le dire, mais pour le coup, le rapport du Conseil Municipal pourrait être imprimé en recto verso, cela ferait une économie de plus.

MONSIEUR LE MAIRE :
Je le dis franchement, je ne suis pas favorable.
C'est une opinion personnelle, je n'aime pas lire dans le verso, c'est comme ça.
Mais on peut le faire, ce n'est pas parce que le Maire n'aime pas qu'il ne faut pas le faire.
Le président de la Commission des Finances a-t-il été satisfait d'élaborer un Budget Supplémentaire de ce type ?

M. DRENSS :
C'était un Budget Supplémentaire technique qui n'appelle pas de commentaire particulier.

MONSIEUR LE MAIRE :
Et en Commission des Finances, vous vous êtes exprimé favorablement ?

M. DRENSS :
Nous nous sommes exprimés tout à fait favorablement.

CE POINT EST ADOPTE PAR 26 VOIX POUR – 6 CONTRES (M. SANCHO-ANDREO, BOUYER, SCHIMMER, Mmes NAÏLI, ROMILLY et BEYHURST).

MONSIEUR LE MAIRE :
Tout le monde doit signer le Budget Supplémentaire.

-=-=-=-=-=-=-

4. AVENANT DE MARCHE PUBLIC – SALLE DES FETES DU CHEVAL BLANC

Monsieur Hubert DRENSS, Adjoint au Maire, expose :

Par une délibération du 26 novembre 2009, le Conseil Municipal avait approuvé le projet de rénovation de la Salle des Fêtes du Cheval Blanc.

Le bon déroulement de l'opération impose l'exécution de prestations supplémentaires. Celles-ci sont dues pour l'essentiel à des travaux imprévisibles de reprise en sous-œuvre de dalles et de voûtes dont la nécessité n'a pu apparaître qu'au moment des travaux de démolition.

Il en découle un avenant au bénéfice de l'entreprise Pomilio titulaire du **lot n° 1 de démolition, gros-œuvre et désamiantage**. Les caractéristiques du marché se résument ainsi :

Montant initial du marché :	104 524,00 € HT
Montant des avenants précédents :	0,00 € HT
Montant de l'avenant n° :	69 042,25 € HT
Nouveau montant du marché :	173 566,25 € HT

Soit une augmentation cumulée de 66,1 % par rapport au marché initial.

Aussi, je vous prie de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 3 juin 2010,
Vu l'avis favorable du Comité Directeur,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

approuve

la passation de l'avenant n°1 au lot n°1 de démolition, gros-œuvre et désamiantage du marché n° 09-31 de mise en conformité et rénovation de la Salle des Fêtes du Cheval Blanc d'un montant de 69 042,25 € HT et autorise le Maire à signer les pièces y afférentes.

Mme ROMILLY :
Je suis étonnée par rapport aux 66 % d'augmentation. On aurait pu se douter, par rapport à l'époque où cette construction a été faite, il était habituel de mettre de l'amiante un peu partout.

M. HOERLE :
Le désamiantage global a été fait. Le complément désamiantage représente 1 650 €, c'était vraiment quelque chose d'insignifiant.
On peut s'étonner du montant du pourcentage important. Lors du marché, les travaux de démolition, c'est ce qui coûte le moins cher. L'ensemble des travaux de démolition était de l'ordre de 100 000 €.

C'est à ce moment là que, pour la structure et la stabilité du bâtiment on a dû faire un certain nombre de reprises en sous œuvre de différentes dalles, au rez-de-chaussée, au sous-sol au niveau des fondations, la chape servant de support au carrelage et la reprise de la voûte du local chaufferie.
C'est un certain nombre de choses qu'on a pu déceler qu'au moment où c'était dépouillé.
Par contre, nous avons inscrit un montant total de 1 500 000 € pour l'ensemble des travaux et nous avions prévu une certaine marge pour l'imprévu. Nous sommes toujours dans l'enveloppe globale, il n'y a pas de surcoût de l'opération.

CE POINT EST ADOPTE PAR 26 VOIX POUR – 6 CONTRES (M. SANCHO-ANDREO, BOUYER, SCHIMMER, Mmes NAÏLI, ROMILLY et BEYHURST).

-=-=-=-=-=-=-

SPORT/ANIMATION/CULTURE

5. SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS

Monsieur Jean-Louis HOERLE, Adjoint au Maire, expose :

Le Conseil Municipal examine chaque année les dossiers déposés par les associations sportives, culturelles et à activités diverses, en vue de l'attribution de la subvention de fonctionnement annuelle.

Chaque dossier a fait l'objet d'une étude approfondie des services et d'un groupe de travail composé d'élus municipaux.

Seuls les dossiers déposés à ce jour et comportant l'ensemble des pièces justificatives sollicitées ont pu être pris en considération.

La répartition des subventions se fait en fonction des critères suivants :

- Les effectifs
- Le niveau de compétition
- L'encadrement
- La participation à l'animation de la Ville
- L'effort de formation et d'animation en direction de la jeunesse et en milieu scolaire
- La recherche de financements

Il est proposé d'accorder les montants suivants :

- aux associations sportives : 27 000 €
- aux associations culturelles et à activités diverses : 22 500 €

Les crédits nécessaires figurent au Budget Primitif 2010.
Chapitre 924 6574 40 - Chapitre 923 6574 30 - Chapitre 920 6574 025.
Transfert à effectuer de 400 € du chapitre 920 6574 025 sur 923 6574 30

Le Comité Directeur et la Commission des Finances ont émis un avis favorable.

ASSOCIATIONS	SUBVENTION 2009 €	SUBVENTION 2010 €
✓ CULTURELLES ET ACTIVITES DIVERSES		
ACOL	3300	3400
AMICALE DU 3EME AGE	650	650
AMICALE DES DONNEURS DE SANG BENEVOLES	800	800
HARMONIE DE BISCHHEIM	2700	3000
SOCIETE D'AVICULTURE PROGRES DE BISCHHEIM	1200	1200
UNION NATIONALE DES COMBATTANTS UNC-CUS-NORD	500	550
JARDINS OUVRIERS DE BISCHHEIM	1200	1400
MODELE YACHT CLUB	650	800
U.T. LES AMIS DE LA NATURE	1500	1600
ASSOCIATION AGREEE POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE DE BISCHHEIM ET ENVIRONS	1900	2000
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE BISCHHEIM	2650	2750
ASSOCIATION DYNAMIQUE DES PROFESSIONNELS	1400	1500
CLUB TOURISTIQUES EDELWEISS	300	300
AMIS DE L'ORGUE ROETHINGER	450	450
PARENTS D'ELEVE DES ECRIVAINS	650	650
PAS/SAGES	350	350
BIG BAND	500	600
CROIX BLANCHE		500
TOTAL	**20 700**	**22 500**
✓ SPORTIVES		
AIKIDO	450	450
GYMNASTIQUE ALSATIA	3800	3950
UNION TOURISTIQUE AURORA	500	500
BILLARD CLUB	650	700
BLACK STAR	1800	1900
CLUB D'ACTIVITES DES MAITRES NAGEURS SAUVETEURS	800	850
FOOTBALL CLUB DES ECRIVAINS	2000	2200
FOOTBALL CLUB SOLEIL	3100	3300
SOCIETE NAUTIQUE GAENSELSPIEL	350	350
CLUB LEO LAGRANGE	1300	1500
SOCIETE DE GYMNASTIQUE LIBERTE	3000	3150
CERCLE SPORTIF MARS BISCHHEIM 1905	3300	3500
SOCIETE DE TIRS REUNIS BISCHHEIM 1927	1700	1800
CLUB CANIN	1000	1100
AMICALE DU CHIEN NORDIQUE	750	750
CHEMINOTS ROLLER		500
SPEED SKATING		500
TOTAL	**24 500**	**27 000**

Je vous prie de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

décide

d'attribuer une subvention de fonctionnement aux diverses associations, conformément à l'état joint.

M. HOERLE :
Nous demandons aux associations qui le souhaitent de remplir un dossier qui contient des précisions sur différents critères comme les effectifs, le niveau de compétition, l'encadrement, la participation à l'animation de la Ville, l'effort de formation et d'animation en direction de la jeunesse et des milieux scolaires, recherches de financements pour leur permettre de palier à leurs dépenses.
Les montants globaux de ces subventions ont été inscrits au Budget. Nous vous proposons de les affecter, d'une part aux associations sportives pour 27 000 €, d'autre part aux associations culturelles et activités diverses pour 22 500 €.

Comme d'habitude, un groupe de réflexion s'est réuni. Je remercie Jean-Claude Kieffer d'avoir bien voulu piloter, de manière très objective, cette étude. Les conclusions de cette réunion vous sont présentées par un tableau. Comme on l'a toujours demandé, nous vous joignons pour mémoire les subventions de 2009 à titre de comparaison.

M. SANCHO-ANDREO :
Ce point à l'ordre du jour ne me semble pas conforme aux observations de la Cour des Comptes qui précise dans le paragraphe 8, alinéa 1, que dans le rapport 2008 déposé auprès du Conseil Municipal en vue de l'attribution de subventions aux associations, il est précisé que chaque dossier fait l'objet d'une étude des services et d'un groupe de travail composé d'élus municipaux et de représentants de l'OMSAL. La Cour dit : « Même si l'OMSAL ne siège pas au Conseil Municipal, elle participe au processus de décision d'attribution des subventions tout en étant elle-même attributaire de subventions. La collectivité devra clarifier la procédure d'octroi de ces subventions de façon à éviter que l'une d'entre elles ne soit juge et partie dans ce processus d'attribution ».
Nous demandons que ce point soit retiré de l'ordre du jour et que la collectivité se mette en conformité avec les observations justes de la Cour des Comptes. Nous demandons par ailleurs que les critères soient actualisés en tenant compte de l'évolution de la vie associative, que les associations puissent présenter un budget prévisionnel, ce qui n'est pas le cas actuellement, et que soit signée une convention d'objectif. Nous demandons aussi que dorénavant les subventions soient décidées sans que les associations soient associées à la prise de décision.
Nous tenons à signaler un incident survenu lors du groupe de travail auquel notre collègue Gérard Schimmer a été invité. Il est, comme vous le savez, Président de l'Amical du Chien Nordique, difficile pour lui d'être juge et partie. D'autant plus que la subvention à son association est une des seules à ne pas augmenter dans le domaine sportif. Cela a provoqué un vif débat avec l'adjoint Kieffer, et c'est extrêmement regrettable.

Dans ce domaine comme dans d'autres, il ne faut pas démotiver celles et ceux qui donnent de leur temps et de leur énergie pour la vie sociale et culturelle de notre ville.
Dans tous les cas, nous voterons sur le principe contre cette délibération mais pas contre les subventions.

M. HOERLE :
C'est un copié-collé de l'année dernière où l'on met représentants de l'OMSAL, mais je vous rassure, l'OMSAL n'était pas présente à cette commission.
Nous sommes donc en conformité avec la Chambre Régionale. Je vous présente des excuses, car nous avons repris la rédaction de l'année dernière.
Sur ce point vous pouvez être rassurés.

Vous dites qu'il y a des gens qui sont juges et parties, nous sommes tous autour de cette table plus ou moins concernés par des associations, mais il faut savoir faire la part des choses. Lorsqu'un Conseiller Municipal, un adjoint au Maire ou le Maire lui-même œuvre dans le cadre de ses fonctions d'élu il doit faire abstraction de l'intérêt personnel qu'il peut y avoir lorsqu'il défend l'association qu'il représente.
En ce qui concerne la réflexion menée sur ce domaine d'aide et de subvention aux associations, je suis tout à fait d'accord. Je soupçonne même Monsieur Sancho d'avoir repris une idée que j'avais évoquée de convention d'objectif. Florie qui est en charge de ce dossier est sur le point de devenir maman et j'ai dû reporter d'une année une façon beaucoup plus objective et plus progressive d'attribution de subvention. Ce que vous souhaitez, je vous l'aurais bien proposé cette année mais nous aurons cette réflexion l'année prochaine.
Si un groupe de travail met en place la matrice, je suis ouvert à ce que toute personne du Conseil Municipal, de tous bords, puisse objectivement y participer.

M. DIEBOLD :
Participant également à ce petit groupe de travail, je voudrais rassurer notre collègue Richard Sancho. Nous avons un autre membre d'association qui figure dans ce groupe de travail et qui ne se prononce pas lorsque l'on traite le dossier de son association. Je parle de Martine Fettig qui est membre du Blackstar. Si Monsieur Schimmer avait été à l'heure à la réunion, il l'aurait vu.

M. SCHIMMER :
Si on m'avait donné l'heure exacte, j'aurais été à l'heure. Et si l'OMSAL n'était pas là c'est que la personne qui devait le représenter est repartie. Mais normalement, l'OMSAL avait été invité comme d'habitude et devait faire partie du Comité de Délibération.

M. SANCHO-ANDREO :
Considérant les explications de Monsieur l'adjoint qui répond à beaucoup de nos attentes, nous changeons notre position et nous voterons pour cette délibération.

MONSIEUR LE MAIRE :
Pour conclure, j'ajouterai une phrase toute simple : il est souhaitable d'avoir des conventions d'objectifs de façon à pouvoir ensuite faire de l'évaluation et à correspondre exactement à ce que nous demande la Chambre Régionale des Comptes.

CE POINT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

-=-=-=-=-=-=-

6. CONVENTION DE PARTENARIAT « CARTE CULTURE » - CREATION D'UN TARIF SUPPLEMENTAIRE

Monsieur Patrick DIEBOLD, Conseiller Municipal, expose :

En octobre 2010, la Salle du Cercle entamera sa 9ème saison culturelle. Le lieu est devenu un endroit incontournable de la scène alsacienne, avec un public fidèle qui n'a cessé de grandir au fil des années. Pour conserver cet engouement, le service culturel essaie d'être toujours juste dans ses choix de spectacles et de tarifs proposés.

L'adhésion à plusieurs dispositifs (Tôt ou T'Art, Carte Atout'Voir) a permis à un plus large public de découvrir la saison culturelle.

Nous avons à présent l'opportunité de devenir partenaire du dispositif Carte Culture, la convention triennale étant renouvelée cette année.

La carte Carte Culture est un dispositif encourageant les étudiants à fréquenter les institutions culturelles dans les villes ou communautés de communes d'Alsace où sont implantées des Universités et/ou formations post-bac (Université de Haute-Alsace et Université de Strasbourg, Universités du réseau Eucor).

La Carte Culture permet aux étudiants des structures précitées d'accéder au tarif préférentiel de 5,50 € aux spectacles et manifestations organisées par les structures signataires de la convention.

Les institutions culturelles se voient attribuer une contribution compensatoire fixée par les partenaires financiers, faisant l'objet d'une annexe.

Le service culturel de la Ville de Bischheim, dans le cadre de la programmation de la Salle du Cercle, souhaite intégrer cette action qui s'inscrit dans une politique culturelle favorisant l'accès aux spectacles au plus grand nombre et répondant à une demande formulée par le public.

Mise en place d'un tarif supplémentaire

Par ailleurs, la mise en place de la saison culturelle 2010/2011 et le choix des spectacles programmés a mis en avant la nécessité de création d'un tarif supplémentaire permettant de moduler et d'adapter au mieux les tarifs aux événements proposés.
La mise en place de ce tarif se baserait sur les tarifs déjà existants tout en en modifiant la catégorisation.

Il est proposé de créer un tarif spécial de 15 € en tarif plein, 12 € en tarif réduit et 10 € en tarif abonné.

Ceci permettrait de moduler l'offre pour les artistes ne bénéficiant pas de la notoriété d'une tête d'affiche (tarif 20€ - 15€) mais n'étant plus non plus des artistes « découvertes » (tarif de 12€ - 10€) et de permettre au public de bénéficier d'une tarification plus en adéquation avec le contexte économique actuel.

Le Comité Directeur et la Commission des Finances ont émis un avis favorable.

Je vous prie de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

approuve

- L'adhésion du service culturel de la Ville de Bischheim au dispositif « Carte Culture ».

- L'application d'un tarif préférentiel de 5,50 Euros aux bénéficiaires de la Carte Culture, à compter du 1er septembre 2010.

- La mise en place d'un tarif spécial de 15 Euros en tarif plein, 12 Euros en tarif réduit et 10 Euros en tarif abonné à partir du 1er septembre 2010.

autorise

Monsieur le Maire, à signer la convention d'adhésion au dispositif « Carte Culture » annexée à la présente, ainsi que les éventuels avenants à venir.

M. DIEBOLD :
Petite rectification : il fallait lire « Universités du réseau Eucor ».
Vous avez, en annexe, la convention ainsi que l'index financier dont il est question en début de délibération.

CE POINT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

7. REALISATION D'UN ESPACE MULTISPORTS – QUARTIER CANAL – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE TERRAINS

Monsieur Jean-Louis HOERLE, Adjoint au Maire, expose :

Dans le souci de favoriser le sport-loisir, la Ville de Bischheim souhaite aménager un espace multisports dans le quartier du canal, site prioritaire d'intervention de nos équipes d'animation et de prévention.

De libre accès, l'espace multisports sera à la disposition permanente des jeunes du quartier et donnera aux animateurs de rue et aux acteurs associatifs la possibilité de diversifier leurs activités encadrées ou encore d'y proposer des animations de type événementiel.

Dans ce but, il est proposé d'acquérir une partie des parcelles cadastrées section 1 n° 203, 340 et 341. Le terrain à acquérir, en cours d'arpentage, représente une superficie approximative de 264 m². Conformément aux critères définis par le Code Général de la propriété des personnes publiques, ce bien n'a pas fait l'objet d'une estimation du Service des Domaines. OPUS 67, propriétaire du site, est disposé à céder cette emprise à la ville pour un montant symbolique de un Euro et à prévoir l'inscription de servitudes de passage au bénéfice de la ville pour permettre l'aménagement et l'entretien du terrain.

Le coût des travaux de réalisation de l'espace multisports est estimé à 149 300 € TTC.
Les crédits nécessaires figurent au Budget Primitif 2010.

- Le Conseil Général subventionnera l'opération à hauteur de 10 200 €
- L'Etat participera au financement des travaux dans le cadre du Centre National de Développement du Sport.

En raison de son montant, l'opération peut être dévolue sous forme de marché à procédure adaptée.

D'autre part, OPUS 67 réalise quant à lui, une aire de jeux pour enfants de 3 à 6 ans et un terrain de pétanque sur sa propriété.
L'emprise de ces équipements de loisir sera mise à disposition gracieuse de la ville pour une durée de vingt ans, afin de permettre leur entretien et leur maintenance.

Un projet de convention (ci-joint) fixe les modalités de cette mise à disposition et prévoit également le transfert de propriété des équipements ludiques installés.

Le Comité Directeur et la Commission des Finances ont émis un avis favorable.

Je vous prie de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

1. **Approuve** la réalisation d'un espace multisports dans le quartier du canal.
2. **Décide** de procéder à l'acquisition d'une partie du bien cadastré section 1 n° 203, 340 et 341 d'une superficie approximative de 264 m² pour un montant de un Euro.
3. **Autorise** Monsieur le Maire à engager la procédure de mise en concurrence sous la forme d'un marché à procédure adaptée et à signer les pièces du marché.
4. **Charge** Monsieur le Maire de solliciter les subventions et participations financières afférentes à ce projet auprès des services de l'Etat et du Département.
5. **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention de transfert de propriété et de mise à disposition des terrains d'emprise.
6. **Autorise** Monsieur le Maire à déposer les autorisations d'urbanisme relatives à ce projet.
7. **Autorise** Monsieur le Maire ou son Adjoint à signer toute pièce relative à la présente décision.

M. SANCHO-ANDREO :
Je voulais partager une observation que tout le monde a dû repérer en regardant le plan.
Je sais, Monsieur le Maire, que vous avez passé beaucoup de temps sur la concertation, mais il faudra vraiment veiller à ce qu'au niveau des matériaux ça ne résonne pas trop. Nous sommes sur un emplacement où l'on risque de créer plus de conflits que de bien-être pour les enfants, les jeunes et leurs familles. Tout dépend aussi de la manière dont on construit ce type de terrain. Il est sûr que si on construit ces structures multi-sports que l'on voit partout cela fait du bruit dans tous les sens.

Mme GILLOT :
Il y a déjà un terrain avec des buts en métal qui sont beaucoup plus bruyants que le multi-sports prévu. C'est du synthétique, ce qui limitera le bruit.

MONSIEUR LE MAIRE :
Nous avons beaucoup réfléchi sur cette question car c'est effectivement une question qu'il faut se poser lorsqu'on envisage un aménagement de ce type. Nous prendrons toutes les dispositions qui permettront de garantir un minimum de tranquillité.
Je ne prendrais pas part au vote puisque je suis Président de l'OPUS 67.

CE POINT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

-=-=-=-=-=-=-

ÉDUCATION

8. CARTE SCOLAIRE 2010/2011

Mme Bernadette GILLOT, Adjointe au Maire, expose :

Dans le cadre de la préparation de la carte scolaire 2010-2011, l'Inspection Académique du Bas-Rhin a retenu les mesures suivantes :

- **à l'école élémentaire « LES PRUNELLIERS »**
  Le retrait d'un poste d'enseignant du 1er degré correspondant à la 17ème classe élémentaire. Ce poste était en 2008/2009 un poste spécialisé, transformé en 2009-2010 en poste d'enseignant.

- **à l'école élémentaire REPUBLIQUE**
  Le retrait d'un poste d'enseignant du 1er degré correspondant au poste de rééducateur. Cette mesure correspond à un non remplacement suite à un départ à la retraite.

- **à l'école élémentaire AT-HOME**
  La transformation d'un poste d'enseignant du 1er degré correspondant à la 7ème classe élémentaire en poste d'enseignant spécialisé correspondant à un regroupement d'adaptation.

- **à l'école maternelle du CENTRE**
  La création d'un demi poste allemand (qui correspond au fonctionnement d'une section bilingue).

En vertu des dispositions de la circulaire interministérielle du 21 février 1986, il incombe au Conseil Municipal d'émettre un avis.

Le Comité Directeur, la Commission des Finances et la Commission de l'Education réunie le 22 juin 2010 ont émis des réserves.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **émet** un avis défavorable et s'oppose au retrait d'un poste d'enseignement du 1er degré à l'élémentaire « LES PRUNELLIERS ».
- **émet** un avis défavorable et s'oppose au retrait d'un poste d'enseignant du 1er degré correspondant au poste de rééducateur à l'école élémentaire REPUBLIQUE.
- **prend acte** de la transformation d'un poste d'enseignant en poste d'enseignement spécialisé à l'école élémentaire AT-HOME.
- **prend acte** de la création d'un demi poste allemand pour l'ouverture du site bilingue et demande la création d'un demi poste complémentaire à la maternelle du CENTRE.

M. BOUYER :
Nous souscrivons à l'ensemble de cette prise de position de Madame l'adjointe à l'Education.
Une fois de plus, je me permets de relever vos contradictions.
Les suppressions de poste dans la fonction publique sont des choix politiques, ceux du candidat Sarkosy qui avait annoncé clairement son intention de réduire le nombre de fonctionnaires.
Le gouvernement actuel UMP, celui de votre majorité, met donc en pratique les objectifs du Président de la République, il n'y a rien de choquant à cela.
Dans la fin de la délibération, à la place d'émettre un avis défavorable, je pense qu'il aurait été préférable de dire que nous nous opposons et que nous souhaitons le maintien de ces postes et que nous allons tout mettre en œuvre pour les obtenir.

Mme GILLOT :
Nous avons essayé de tout mettre en œuvre bien en amont pour obtenir le maintien de ces postes. Des démarches ont été entreprises auprès de l'Inspection Académique, mais nous n'avons pas obtenu satisfaction.
La population des enfants diminue et, malgré tout, nous pouvons nous estimer heureux d'avoir encore 5 postes.
En fait nous avons 2 personnes parties à la retraite, un poste n'a pas été remplacé et a été redéployé sur une autre circonscription, mais nous en avons gardé 5 et il faut se battre pour les garder.
Le demi-poste allemand qui nous manque fera l'objet de démarches ultérieures pour son obtention.

M. BOUYER :
Vous ne reprenez pas ma proposition de demande de maintien de ces postes, d'autant plus que celui du départ à la retraite est un poste de RASED tout à fait important.

Mme GILLOT :
Oui, mais les démarches ont été entreprises bien en amont et à plusieurs reprises. Depuis le mois de décembre, connaissant les orientations de cette carte, nous avons entrepris des démarches.

M. BOUYER :
Là, il s'agit de se positionner.

Mme GILLOT :
Nous allons continuer à nous positionner, mais je vous dis ce qu'il en est au jour d'aujourd'hui. Nous n'avons pas pu obtenir mieux et je suis déjà contente d'avoir maintenu les 5 postes sur 6.

MONSIEUR LE MAIRE :
Je rappelle que du point de vue formel nous avons à émettre un avis, nous n'avons pas à prendre une autre décision que celle-là.
Je ne suis pas opposé de façon fondamentale à la modification du texte.

Mme NAÏLI :
Nous vous remercions pour ce que vous avez fait, nous en sommes conscients, mais ça va aller dans le sens de, soit rajouter une motion pour conforter et exprimer collectivement cette demande de maintien de poste, soit de la changer et de rajouter : émet un avis défavorable et s'oppose.
C'était notre proposition et nous savions déjà que vous faisiez ce qu'il fallait dans ce sens.

MONSIEUR LE MAIRE :
Donc, nous rectifions et nous disons : émet un avis défavorable et s'oppose au retrait d'un poste, deux fois.

CE POINT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

-=-=-=-=-=-=-

9. COURS DE DANSE ET D'EXPRESSION LIBRE POUR LES PERSONNE AGEES DE 58 ANS ET PLUS

Mme Bernadette GILLOT, Adjointe au Maire, expose :

Dans la continuité de l'objectif que s'est fixé l'école municipale de danse, à savoir « rendre la danse accessible à tous », il est proposé la création de cours de danse et d'expression libre adaptés aux personnes âgées de 58 ans et plus.

Ce cours basé sur une méthode douce sera composé d'exercices de placements, d'équilibre permettant de renforcer la musculature, d'assouplir les articulations et améliorer la respiration et la circulation sanguine. Discipline d'harmonisation entre le corps et l'esprit qui permettra d'être à l'écoute de ses sensations pour en tirer le meilleur profit dans l'expression et du ressenti. Cette danse se pratiquera dans un esprit d'écoute et de respect du cours selon les possibilités et le rythme de chacun avec ce plaisir de danser ensemble.

Le cours sera assuré par un professeur de danse diplômé.

Il aura lieu à raison d'1h 30 par semaine (sauf congés scolaires).

Le tarif proposé : tarif réduit appliqué aux élèves de l'école de danse en fonction de leur lieu d'habitation (selon la délibération annuelle sur les tarifs).

Le Comité Directeur et la Commission des Finances ont émis un avis favorable.

C'est pourquoi, je vous prie de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

décide

d'ouvrir un cours de danse et d'expression libre adapté aux personnes âgées de 58 ans et plus à compter de la rentrée scolaire 2010/ 2011 à raison d'1 h 30/semaine (sauf congés scolaires).

fixe

le tarif au tarif réduit appliqué aux élèves de l'école de danse en fonction de leur lieu d'habitation.

A titre indicatif, il sera pour 2010/2011 de :
- 47,85 Euros le trimestre pour les personnes domiciliées à Bischheim.
- 57,30 Euros le trimestre pour les personnes non domiciliées à Bischheim.

M. SANCHO-ANDREO :
C'est une observation en terme de marketing. Je vais avoir 58 ans et je pense que les personnes âgées de 58 ans... Ne pourrait-on pas mettre les personnes de 58 ans et plus ?
Quand on a 58 ans on est pas âgé...

Mme GILLOT :
Oui, je me sens concernée aussi.

M. HOERLE :
Nous avons déjà le premier couple.

CE POINT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

-=-=-=-=-=-=-

POLE JEUNESSE

10. AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS 2010/2012 AVEC LE CENTRE SOCIAL ET FAMILIAL « VICTOR HUGO »

Monsieur Jean-Claude KIEFFER, Adjoint au Maire, expose :

Le Conseil Municipal du 29 avril 2010 a validé la convention d'objectifs 2010/212 et la convention financière 2010 avec le Centre Social et Familial « Victor Hugo ».

Cette convention a également été validée par le centre communal d'action sociale de la Ville de Schiltigheim.

Le rapport au Conseil Municipal d'avril 2010 stipulait qu'un avenant serait proposé lorsque les nouvelles orientations du Centre Social et Familial seraient définies dans le cadre du nouveau projet social. Ce projet social vient d'être validé par la CAF pour la période 2010/2013.

A l'issue du diagnostic élaboré par le Centre Social et Familial et le travail de réflexion mené tant avec les administrateurs, les salariés, les adhérents mais aussi les habitants du quartier des Ecrivains, le Centre Social et Familial propose les axes prioritaires suivants :

- **Développer les liens sociaux en favorisant la mixité sociale, géographique, culturelle et intergénérationnelle.**
- **Devenir le « moteur » de l'animation globale du quartier des Écrivains.**
- **Favoriser l'autonomie des habitants et la prise de responsabilité dans leur quotidien.**

Le Comité Directeur et la Commission des Finances ont émis un avis favorable.

Je vous prie de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

approuve

l'avenant à la convention d'objectifs proposée avec le Centre Social et Familial « Victor Hugo » et la Ville de Bischheim pour les années 2010, 2011 et 2012.

autorise

le Maire à signer, avec le Centre Social et Familial « Victor Hugo », l'avenant à la convention d'objectifs triennale 2010/2012.

M. KIEFFER :
Pour votre information, vous pouvez voir le projet social validé par la CAF et qui a reçu les félicitations de son Président sur le nouveau site du Centre Social. Il sera mis en ligne à partir de demain. Le site est : www.csf-victorhugo.fr.
Il est intéressant de voir le document qui vous a été remis et qui me paraît important et très bien fait.

CE POINT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

-=-=-=-=-=-=-

11. SUBVENTION D'EQUIPEMENT AU CENTRE SOCIAL ET FAMILIAL « VICTOR HUGO »

Monsieur Jean-Claude KIEFFER, Adjoint au Maire, expose :

Le Centre Social et Familial « Victor Hugo » sollicite une demande de subvention d'équipement pour l'achat de matériel informatique et de vélos.

Le matériel informatique comprend 8 ordinateurs qui sont destinés au renouvellement du matériel devenu obsolète de la salle informatique utilisé par les différents secteurs d'activités du centre social.

Les 6 vélos seront mis à disposition d'une part des habitants du quartier des écrivains non équipés en vélos afin de faciliter leurs déplacements quotidiens et d'autre part des salariés du centre social pour leurs déplacements professionnels sur les 2 communes de Bischheim et Schiltigheim.

Le budget prévisionnel pour l'acquisition de ces équipements s'élève à 10 313,79 € dont 6 965,79 € pour l'informatique et 3 348 € pour les vélos. Le Centre Social et Familial a sollicité par ailleurs des financements auprès de la CAF et du Conseil Général.

La proposition de financement de la part de la Ville de Bischheim s'élève à 2 000 € et a fait l'objet d'une étude concertée avec le CCAS de Schiltigheim en charge du suivi du Centre Social et Familial.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Supplémentaire 2010.

Le Comité Directeur et la Commission des Finances ont émis un avis favorable.

Je vous prie de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

approuve

le versement d'une subvention de 2 000 € au Centre Social et Familial pour l'acquisition de l'équipement 2010.

M. KIEFFER :
C'est une délibération de principe que j'ai souhaité transmettre au Conseil Municipal bien que ce ne soit pas une obligation puisqu'elle rentre dans le budget de fonctionnement du Centre Familial.
C'est la même subvention que finance le CCAS de Schiltigheim.
C'est une délibération de principe et de transparence vis-à-vis des conseillers et vis-à-vis du Centre Social et Familial.

CE POINT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

-=-=-=-=-=-=-

12. PROJETS COFINANCES 2010

Monsieur Jean-Claude KIEFFER, Adjoint au Maire, expose :

Dans le cadre du Contrat Educatif Local (État) et du Projet Territorial Jeunesse (Conseil Général), 4 axes prioritaires d'interventions en direction de la jeunesse (10/25 ans) ont été définis pour la période 2006/2009 :

- Accompagner et développer le travail avec les familles.
- Favoriser la mobilité inter quartiers.
- Encourager l'engagement et la prise de responsabilité des jeunes.
- Favoriser le partenariat et les complémentarités entre les acteurs sociaux.

Dans l'attente des nouvelles orientations dans le cadre du Contrat Territorial Jeunesse pour lequel un diagnostic a été réalisé, les axes prioritaires précédents demeurent pour l'année 2010.

Les crédits figurent au Budget Primitif 2010.

Le Comité Directeur et la Commission des Finances ont émis un avis favorable.

Je vous prie de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

décide

d'allouer **3 000 € au Centre Social « Victor Hugo »** pour ses projets « festival de théâtre » (2 000 €) et « accueil temps libre » (1 000 €) et **2 000 € à l'association « Yacht Club »** pour son projet d'animation à la Ballastière.

autorise

Monsieur le Maire à signer les conventions relatives aux actions menées par la Ville.

M. KIEFFER :
En bas, vous avez les tableaux en attente de validation mais qui ont été validés par les techniciens du Conseil Général et de Jeunesse et Sports. Ils seront validés en septembre par les autres instances.
Pour mémoire, le coût des projets global s'élève à 69 772 €, ce qui représente 40 % pour la Ville de Bischheim et 60 % pour les autres financeurs tout confondus, Etat, Conseil Général et autres.

M. SANCHO-ANDREO :
J'ai besoin d'une explication que vous allez me donner. Sur les projets des 3 associations on se retrouve chaque fois avec, en autre recette, des montants extrêmement importants. J'en ai déduit que c'était peut-être de la valorisation de bénévolat ou de personnel. Pour le Centre Victor Hugo le coût de projet est de 24 548 €, Ville de Bischheim 2 000 €, Conseil Général 3 000 €, État 2 000 €, autres recettes (on ne sait pas quelles sont ces autres recettes) 17 548 €, ce qui est quand même énorme. C'est pareil pour le Festival de théâtre.
En découlait une demande de clarification pour les projets déposés par la Ville. Est-ce qu'est inclus dans le coût du projet le personnel de la Ville ? Est-ce que c'est du projet avec du personnel ou est ce du projet pour l'action ?
Je suppose que pour la Ballastière, par exemple, le coût du projet est beaucoup plus important compte tenu du personnel qui s'y trouve.

RECAPITULATIF DES PROJETS PRESENTES PAR LA VILLE DE BISCHHEIM DANS LE CADRE DES DISPSOSITIFS DE COFINANCEMENT EN 2010

DISPOSITIFS SOLLICITES	ORGANISME	INTITULÉ DU PROJET	OBJECTIFS ET DESCRIPTIF	PÉRIODE	PUBLIC CONCERNÉ	COÛT DU PROJET	VILLE DE BISCHHEIM	FINANCEMENTS SOLLICITÉS		AUTRES RECETTES
								CONSEIL GÉNÉRAL	ETAT	
PROJETS REALISES ET FINANCEMENTS SOLLICITES OBTENUS										
VVV	Pôle jeunesse - Animation jeunes	Vacances d'hiver	Diverses activités sont développées dans les différents espaces « jeunes » : accueils informels, un stage de foot au gymnase Lamartine, une journée à Paris avec visite du Musée du quail Branly et un mini-séjour ski dans les Vosges	année 2010	Jeunes âgés de 12 à 16 ans fréquentant les espaces jeunes de Bischheim	5 124 €	1 645 €	1 000 €	2 000 €	479 €
VVV	Pôle jeunesse - Animation jeunes	Printemps tout azimuts	Proposer des activités variées aux jeunes fréquentant les espaces « jeunes ». Découvrir de nouvelles activités et de nouveaux environnements. Vivre et partager des moments forts constitutifs du bien-être individuel et collectif. Favoriser le lien social et décloisonner les différents quartiers de Bischheim : une journée à Paris avec visite de la cité nationale de l'histoire de l'immigration, stage "raquettes", accueils informels dans les espaces d'animation	Vacances scolaires printemps 2010	Jeunes âgés de 12 à 17 ans fréquentant les espaces jeunes de Bischheim	5 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 000 €
VVV	Pôle jeunesse et Service des sports	Séjour Fréconrupt	Organisation d'un séjour de 5 jours à Fréconrupt (88) en partenariat avec un groupe de jeunes de Sainghin en Weppes (59) dans le cadre d'un échange annuel alterné. Différentes activités sportives seront proposées aux jeunes ainsi que des visites culturelles dont le Mémorial Alsace-Moselle à Schirmeck qui permettra aux jeunes de Bischheim de raconter aux jeunes découvrir des activités nautiques,nordistes l'histoire particulière de l'Alsace pendant les deux guerres mondiales. Au printemps	Vacances scolaires printemps 2010	15 jeunes de 10 à 17 ans fréquentant les animations tickets-sports et/ou les espaces d'animations	4 253 €	1 353 €	1 000 €	1 300 €	600 €
CEL/CTJ	Pôle jeunesse - ALSH St Laurent	Sport ton corps	Organisation et développement d'activités sportives nouvelles encadrées par des structures partenaires ou des intervenants spécifiques (USEP, Association la Strasbourgeoise, Arachnima, CDTA 67).	Vacances scolaires hiver, printemps et été 2010	Enfants de 6 à 10 ans, fréquentant les accueils de loisirs St Laurent et At'home	4 000 €	2 700 €	- €	1 300 €	- €
CEL/CTJ	Pôle jeunesse - ALSH At'Home	Ateliers périscolaires	Susciter la découverte des jeux aux enfants de 6 à 11 ans (jeux de société, de coopération, d'expression...). Développer et favoriser l'imagination des enfants par la création d'un jeu de société.	les jeudis et vendredis de 16h15 à 17h30 en dehors des vacances de	Enfants de 6 à 10 ans fréquentant l'école primaire at'home	1 160 €	660 €	- €	500 €	- €
					TOTAL	20 037 €	7 858 €	3 500 €	6 600 €	2 079 €
PROJETS A VENIR ET FINANCEMENTS SOLLICITES EN ATTENTE DE VALIDATION										
VVV + CEL	Pôle jeunesse - Animation jeunes	Un été à Bischheim et ailleurs	Différentes activités seront proposées tout au long de l'été avec différents temps forts développés dans les différents secteurs géographiques dont : des olympiades du 6 au 9 juillet, 1 séjour à Paris du 6 au 8 juillet et 1 séjour au Futuroscope (report projet VVV printemps) du 12 au 14 juillet, une semaine d'animation cirque du 2 au 6 août et une semaine multimédia avec une séance de cinéma de plein air du 9 au 13 août. A ces temps forts s'ajoutent des activités traditionnelles avec des sorties extérieures dans des piscines, des parcs d'attraction, etc...	Juillet/août 2010	Jeunes âgés de 12 à 16 ans fréquentant les espaces jeunes de Bischheim	14 000 €	6 500 €	2 000 €	3 000 €	2 500 €
VVV + CEL	Pôle jeunesse et Service des sports de Bischheim + Ville d'Hoenheim	Animation Ballastière	Organisation de différentes activités tout au long des 2 mois de la période estivale sur le site de la Ballastière : Activités sportives sous forme de tournois, de rencontres simples ou en accès libres. Ateliers de bricolage, des jeux de sociétés, des livres mis à disposition par la bibliothèque de Bischheim et/ou l'association Livres. Activités spécifiques proposées par des intervenants tels que Sport Solidarité Insertion, Yacht club, club de lutte. 1 point infos sur les associations et activités de Bischheim et Hoenheim mais aussi des partenaires agissant dans le domaine des préventions des conduites à risques.	Juillet/août 2010	de 50 à 80 jeunes de 10 à 18 ans par jour	8 000 €	2 000 €	2 000 €	4 000 €	2 000 €
					TOTAL	22 000 €	8 500 €	4 000 €	7 000 €	4 500 €

DISPOSITIFS SOLLICITES	ORGANISME	INTITULÉ DU PROJET	OBJECTIFS ET DESCRIPTIF	PÉRIODE	PUBLIC CONCERNÉ	COÛT DU PROJET	VILLE DE BISCHHEIM	FINANCEMENTS SOLLICITÉS		AUTRES RECETTES
								CONSEIL GÉNÉRAL	ETAT	
PROJETS A VENIR ET FINANCEMENTS SOLLICITES EN ATTENTE DE VALIDATION										
CEL/CTJ	Ville de Bischheim	Animations intergénérationnelles	Permettre la rencontre des générations et changer le regard porté mutuellement sur les uns (jeunes) et les autres (séniors) à travers des activités intergénérationelles. Créer des lieux et des temps de rencontres et d'échanges pour mieux se connaître, se comprendre et permettre un apport mutuel sur les compétences et les savoir-faire. Activités communes avec les enfants des ALSH St Laurent et At'home et la colo de Wingen/Moder ainsi qu'avec les jeunes fréquentant les espaces d'animation.	2ème semestre 2010	Enfants et jeunes fréquentant les activités organisées par le Pôle jeunesse et les séniors de la Villa arc-en-ciel	3 000 €	1 200 €	1 000 €	800 €	- €
CEL/CTJ	Pôle jeunesse - ALSH St Laurent	Bien dans mon assiette	Permettre aux parents de participer à des ateliers animés par une diététicienne. Initier enfants et parents à l'équilibre alimentaire et aux besoins nutritionnels à chaque âge. Visite de l'exposition à la cité des sciences de la villette à Paris	Vacances scolaires d'automne 2010	Enfants de 6 à 10 ans, fréquentant les accueils de loisirs St Laurent et At'home	3 735 €	1 735 €	1 000 €	1 000 €	- €
CEL/CTJ	Pôle jeunesse - Animation jeunes	Zoom sur ta ville	Sensibilisation à l'image et à la communication, par le biais de la vidéo, la photo et l'informatique. Création d'un blog alimenté et géré par les jeunes.	Année 2010	Jeunes âgés de 12 à 16 ans fréquentant les espaces jeunes de Bischheim	5 000 €	2 300 €	1 500 €	1 200 €	- €
CEL/CTJ	Pôle jeunesse - Animation jeunes	Graines d'artistes	Initier et/ou perfectionner les jeunes aux pratiques culturelles (danse, MAO, écriture). Valoriser les aptitudes et compétences des jeunes. Faire évoluer le regard des adultes par rapport aux jeunes issus de quartiers stigmatisés et/ou pratiquant des activités de culture urbaine (hip-hop, rap, etc...)	Année 2010	40 jeunes de 12 à 20 ans	6 500 €	3 000 €	2 500 €	1 000 €	- €
CEL/CTJ	Pôle jeunesse	DIAGNOSTIC JEUNESSE	Réalisation d'un diagnostic jeunesse dans la perspective de la contractualisation avec le Conseil général du Bas-Rhin du Contrat territoal jeunesse (CTJ) pour la période 2010/2012. Suivi du cahier des charges définis par le service «Jeunesse et Sport » du Département avec une partie quantitative et partie qualitative. La partie quantitative est essentiellement réalisée à partir des éléments statistiques de l'INSEE (recensement 2006) et de la présentation des différents services de la ville de Bischheim en charge de la jeunesse. La partie qualitative a été réalisée à partir de deux questionnaires (10/15 ans et 16/25 ans), d'un forum jeunesse intitulée « Paroles de Jeunes » organisé le 26 mars à la MCG CUS Nord et des entretiens individuels auprès de professionnels en charge de la jeunesse à Bischheim.	Janvier/mai 2010	Public jeunes de 10 à 25 ans.	5 500 €	2 750 €	2 750 €	- €	- €
CUCS	Pôle jeunesse - ALSH At'Home	Rendez-vous Arts et compagnies	Ce projet permet de créer des temps d'animations extérieures et surtout intergénérationnelles afin de favoriser le lien social, la rencontre entre les habitants (enfants, jeunes et adultes). En effet, les habitants n'ont pas vraiment de lieux de rencontres extérieurs et tendent plutôt à s'éviter qu'à se cotoyer. Projet partenarial entre ALSH At'home, animation jeunes Guirbaden et OPI.	Avril à juin 2010	Enfants de 6 à 10 ans, jeunes de 11 à 17 ans + parents	4 000 €	1 000 €	1 500 €	1 500 €	- €
					TOTAL	27 735 €	11 985 €	10 250 €	5 500 €	- €

RECAPITULATIF DES DEMANDES DE SUBVENTIONS/PROJETS CEL-PTJ 2010

Organisme	Intitulé du projet	Objectifs et Descriptif	Période	Public concerné	Coût du projet	Financements sollicités			Autres recettes	Subventions proposées/ Bischheim
						Ville de Bischheim	Conseil Général	Etat		
CSF V. HUGO	Acteurs du temps libre	Proposer différentes pratiques d'expressions et favoriser l'expression, la créativité, la curiosité et l'ouverture culturelle (ateliers danse ,théâtre, rap) Sensibiliser les jeunes aux risques encourus sur la route (séances de mini motos, scooters ou vélos sur parcours adaptés, quizz mini code de la route) Dynamiser les groupes de jeunes en les impliquant dans la mise en place de leurs loisirs, favoriser le travail en équipe et créer un espace de dialogue. Faire découvrir de nouveaux lieux et favoriser la mobilité (sorties culturelles et sportives)	Année 2010	300 jeunes de 12 à 25 ans	24 548 €	2 000 €	3 000 €	2 000 €	17 548 €	**1 000 €**
CSF V. HUGO	Festival de théâtre "Au bonheur des gnomes"	Reconduction du festival de théatre qui se déroulera en octobre 2010 avec invitation de différentes structures associatives du Département. Différentes compagnies théatrales seront invitées pour animer le festival et présenter leur spectacle. Afin d'initier les enfants et les jeunes au théâtres, des sorties à des spectacles seront organisées en amont du festival.	Année 2010	150 enfants et jeunes de 4 à 17 ans	24 000 €	2 500 €	1 500 €	1 500 €	18 500 €	**2 000 €**
Yacht club	Yacht club Bischheim	Construction de modèles réduits de bateaux. Initiation à la navigation de modèles réduits auprès des enfants et des jeunes fréquentant le site de la Ballastière au cours de l'été 2010	Eté 2010	Enfants et jeunes fréquentant le site de la Ballastière en été	3 240 €	2 000 €	0 €	0 €	1 240 €	**2 000 €**
					51 788 €	**6 500 €**	**4 500 €**	**3 500 €**	**37 288 €**	**5 000 €**

M. KIEFFER :
Dans ce type de projet, il n'y a pas de personnel Ville. Dans tout ce qui est projet Ville le personnel n'y figure pas. Par contre, pour les 3 associations que vous avez citées, c'est effectivement le projet global avec les employés.

M. SANCHO-ANDREO :
Je parlais en termes analytiques, ce que je disais était positif.
J'ai la réponse à ma question. Quand on valorise, c'est important de se dire que ces projets ne pourraient pas exister s'il n'y avait pas le personnel de la Ville.

Mme NAÏLI :
Concernant les projets portés par le Centre Social et Familial « Victor Hugo ». Jusqu'à présent, les projets ont un cofinancement avec la Ville de Schiltigheim puisque l'association fait un travail particulièrement sur le Quartier des Ecrivains et nous avions l'habitude d'une clé de financement entre les 2 communes. Quelle est la particularité, est ce que cela s'adresse uniquement aux Bischheimois ou est ce quelque chose qui n'est pas possible ?

M. KIEFFER :
Pas forcément sur ces projets, mais sur la partie autres recettes, il y a la Ville de Schiltigheim.

CE POINT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

-=-=-=-=-=-=-

13. CREATION D'UN ACCUEIL DE LOISIRS MATERNEL (3-6 ANS) A SAINT LAURENT

M. Jean-Claude KIEFFER, Adjoint au Maire, expose :

Le Pôle Jeunesse gère deux accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) : un à St Laurent qui accueille les enfants de 4 à 11 ans et un à At Home qui accueille les enfants de 3 à 11 ans, essentiellement issus du quartier du Guirbaden.

Ces deux ALSH fonctionnent tous les mercredis pendant l'année scolaire et toutes les périodes de vacances scolaires sauf une semaine entre Noël et Nouvel an.

Au vu des effectifs globaux accueillis à l'accueil de loisirs St Laurent (environ 60 enfants les mercredis et 80 enfants pendant les vacances scolaires avec des pointes jusqu'à 120 enfants en été), il convient d'une part de mieux structurer cet accueil de loisirs en créant un véritable accueil de loisirs maternel 3/6 ans. Cet accueil de loisirs pourra accueillir jusqu'à 40 enfants (soit environ 30 % des effectifs globaux) et fonctionnera dans les locaux scolaires de l'école primaire St Laurent.

D'autre part, la demande des parents est forte pour accueillir les enfants en ALSH à partir de 3 ans. Ils sont nombreux à poser la question lors des inscriptions en école maternelle ou lors de la recherche d'alternative lorsque les enfants quittent les crèches et/ou halte garderie.

La mise à disposition des locaux scolaires lors des mercredis et vacances scolaires permettra potentiellement une capacité d'accueil accrue et une structuration pédagogique améliorée avec la création d'un poste de directrice de l'ALSH maternel et le recrutement d'une équipe de vacataires spécifiques composée de 3 personnes.

La création de cet accueil de loisirs maternel répondant à un besoin nouveau, la Caisse d'Allocations Familiales interviendrait d'une part au titre de la prestation de service ordinaire (30 % du prix de revient x nombre heures annuelles d'encadrement) et d'autre part au titre du Contrat Enfance Jeunesse à hauteur de 55 % du « reste à charge » par la commune soit un budget prévisionnel d'un montant de 66 000 € avec une participation de la commune de Bischheim de 15 298 € et une participation de la CAF de 30 356 € dont 11 658 €/prestation de service de 18 698 €/CEJ. Les recettes attendues au titre des participations familiales s'élèveraient à 20 346 €.

Cet accueil de loisirs maternel intégrera le Contrat Enfance/Jeunesse CAF actuellement en cours (2008/2010) via un avenant qui sera proposé par la Caisse d'allocations familiales.

Le Comité Directeur et la Commission des Finances ont émis un avis favorable.

Je vous prie de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

approuve

la création d'un accueil de loisirs maternel 3/6 ans à St Laurent

autorise

le Maire à signer, avec la Caisse d'Allocations Familiales, l'avenant au contrat Enfance/Jeunesse pour l'année 2010.

M. SANCHO-ANDREO :
Je voulais juste savoir à quelle date ouvrira ce centre.

M. KIEFFER :
En septembre.

M. SANCHO-ANDREO :
Et c'est inscrit dans les crédits ?

M. KIEFFER :
Tout à fait.

CE POINT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

-=-=-=-=-=-=-

DIRECTION GÉNÉRALE

14. SERVICES PARTAGES – CONVENTION AVEC LA CU.S.

Monsieur Patrick KOCH, Adjoint au Maire, expose :

Suite à la réunion des Maires du 17 avril 2009, il a été décidé de constituer un groupe de travail composé d'élus et de techniciens, sur le renforcement des mutualisations avec pour objectif de dégager, de manière exhaustive, les attentes des communes en matière de services partagés.

Une vingtaine de projets a été identifiée, 4 sont prêts à être expérimentés :

- interventions d'urgence pour les réfections de dégradations des revêtements des voies communautaires,
- remplacements des mobiliers urbains dégradés sur les voies communautaires,
- interventions sur le patrimoine arboré communautaire,
- mise à disposition de moyens de radio numérique.

La Ville de BISCHHEIM, qui a participé au groupe de travail, souhaite s'inscrire dans cette démarche pour le remplacement des mobiliers urbains dégradés sur la voie publique.

En effet, pour permettre une meilleure réactivité, nos services pourront intervenir, en accord avec la CUS, sur le domaine communautaire pour réparer ou remplacer poteaux, potelets, bornes, balisettes, etc...

Le service sera ensuite facturé à la CUS et permettra une traçabilité des interventions.

La convention, ci-jointe, détaille la procédure.

La délibération suivante serait à prendre :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sur proposition du Comité Directeur et après avis favorable de la Commission des Finances,

approuve

- la démarche des services partagés avec la communauté Urbaine de Strasbourg,
- autorise le Maire à signer la convention ci-jointe.

M. KOCH :
A ce jour, les délais d'intervention pour remplacer ou réparer dépassent souvent plusieurs mois.
Cela sera un essai, puisqu'il s'agira pour nos services, outre toutes les compétences qu'ils exercent déjà, on en rajoute une couche, mais nous verrons.

CE POINT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

-=-=-=-=-=-=-

15. RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES D'ALSACE

MONSIEUR LE MAIRE :
Ce document vous a été envoyé suivant les réglementations tel que nous l'impose la Chambre Régionale des Comptes. Je pense que vous avez pris connaissance de ce document. Vous avez peut-être également un certain nombre de questions à poser.
En ce qui concerne la gestion et l'ensemble des remarques faites par la Chambre, elles sont définies suivant des principes bien arrêtés. Vous voyez la présentation générale du document.
Il est certain que dans une gestion, il y a des forces et des faiblesses. La Chambre a plutôt tendance à relever les faiblesses que les forces. Il y a certain nombre de points de gestions importants.

Le premier est que nous avons répondu au dernier rapport, la Chambre met bien en relief nos réponses et nos engagements par rapport aux remarques de la Chambre. C'est d'ailleurs également ce que nous ferons en ce qui concerne ce rapport. C'est dans ce sens que j'en avais discuté avec le Conseiller de la Chambre.
Il y a une particularité d'orientation prise par la Chambre, elle s'est réservée une partie importante d'analyse au niveau de la lecture publique. C'était un point qui les a tout particulièrement intéressé pour voir comment une ville de notre dimension peut arriver à développer une politique culturelle sous ses différents aspects.

Il y a aussi des questions techniques, vous avez toute la partie réservée à la gestion des ressources humaines avec l'ensemble des nécessités d'évolution et d'adaptation que nous devons faire.

Viennent ensuite les remarques concernant l'évolution de notre structuration administrative par rapport à l'ensemble du fonctionnement de notre institution.
La Chambre permet maintenant au Maire de répondre lorsqu'il a eu les observations provisoires.
Vous avez la lettre qui a été rajoutée après les observations définitives et les remarques que j'ai faites sur l'ensemble du rapport qui nous avait été donné par la Chambre.

M. SANCHO-ANDREO :
Comme l'a dit Monsieur le Maire, tout cela est absolument transparent puisque tous les rapports sont sur le site de la Cour Régionale des Comptes, ce qui permet à chaque citoyen de voir l'évolution depuis un certain nombre d'années.

Pour ma part, le présent rapport de 2010 est dans la continuité des rapports précédents et il reprend notamment des points sur la relation entre la Ville de Bischheim et la SCAEB. Sans préjuger du rapport 2010 sur la SCAEB, mais au vu des rapports financiers qui nous ont été remis lors de l'assemblée générale de la SCAEB ce mardi, je dois exprimer mon inquiétude, en tant qu'administrateur au titre de la Ville de Bischheim. Ma demande formelle est que certains points soient clarifiés au plus vite. Notre Ville, le rapport de la Cour le pointe explicitement, souffre d'un endettement chronique. Il me semble qu'il manque un plan pluriannuel d'investissement et des priorités sociales et d'intérêt collectif plus affirmées. A cela se rajoute le fait que la SCAEB, au lieu de concourir à l'amélioration de nos services et de notre patrimoine, est, à mon point de vue, une vraie pompe à argent des deniers publics. Cela apparaît clairement dans le rapport concernant la gestion du parking de la Voûte Étoilée et dans la location du rez-de-chaussée des services de la Mairie dans l'Ilot Mairie. Ce que le rapport ne relève pas est que le parking de la Voûte Étoilée a été vendu par la SCAEB à la Ville, ce qui à l'époque avait largement soulagé les finances de celle-ci. Cette question nous l'avons déjà soulevée, elle est reprise dans le rapport, mais elle ne règle pas la perte financière pour la Ville et le manque pour la Ville pour financer d'autres actions d'utilité publique.
Quand au parking de l'OPUS 67, que j'ai visité dernièrement, je le trouve désespérément vide. Le Château de Wingen, qui est la propriété de l'association des Amis de Saint Laurent et confié par un bail comme la Salle du Cercle dont les propriétaires sont les Dames Protestantes. Le bail du Château est d'une durée de 50 ans avec les travaux à la charge de la Ville et la gestion à la charge du CCAS. C'est à ce niveau que les complications commencent, car le CCAS a confié la gestion du Château à la SCAEB, à charge de celle ci de faire tourner cet établissement et de reverser l'excédent annuel au CCAS. Je suis allé sur le site du Château, il faudrait revoir ce site pour en faire un outil commercial intéressant. Il pourrait prendre l'avis du côté du Centre Social et Familial « Victor Hugo ». Ce n'est pas facile de trouver cet établissement qui est, d'après le site, un lieu essentiellement dédié à des mariages et des évènements sociaux. Je n'ai pas l'impression que beaucoup d'habitants de Bischheim vont se marier à Wingen-sur-Moder.
Rappelons quand même que la Ville occupe les lieux pour ses colonies de vacances, nous avons toujours été pour, et qu'elle rémunère de ce fait, pendant la période des vacances, la SCAEB. Les résultats de la SCAEB pour 2009 nous montrent que la ressource hébergement du Château est continuellement déficitaire, malgré le fait que le CCAS paie tous les frais de réparation et de rénovation et que la Ville occupe les lieux 5 semaines par an. Je trouve inadmissible que le budget de l'Action Sociale supporte le déficit du Château depuis 1996, qu'il y ait régulièrement de la part du CCAS une annulation de la dette. Le montant de la dette annulée était d'un montant très important. Il y a un point dans ce dossier à tiroir : la Ville a investi dans un équipement dont elle n'est pas propriétaire. Il faut espérer qu'elle n'aura pas un jour à rompre ce bail. Si cela devait être le cas, il faut déjà y réfléchir, il faut prévoir dès maintenant une négociation avec le propriétaire pour que la Ville retrouve au minimum les fonds engagés qui sont considérables. On engage des fonds considérables pour un bien dont nous ne sommes pas propriétaires.

Quand elle ouvrira la gestion du Château à la concurrence, il faut prévoir que le CCAS retrouve intégralement une part du loyer. Je pense que tout le monde a compris que cette opération met la Ville doublement en difficulté par le biais du CCAS et par le biais de la SCAEB. Je pense qu'il y a urgence à mettre de l'ordre.

D'autres satellites de la Mairie sont pointés par le rapport et le fait que les situations litigieuses s'empilent et le fait qu'il y a une forme de laxisme qui prend parfois le dessus. A la lecture des rapports pour des connaisseurs de la vie de Bischheim nous pourrions rajouter dans le rapport de la SCAEB l'Harmonie de Bischheim qui est présidée par le premier adjoint mais où, depuis les dernières élections, il n'y a pas eu de désignation de représentant de la Municipalité au sein de l'Harmonie en Conseil Municipal. Ce qui, de mon point de vue, pose un problème. Reste à vérifier si c'est un vrai problème ou un faux problème.

Mais le rapport pointe surtout le CASC qui devient un ovni, sans fonctionnement réel mais avec un fond de réserve de 70 000 € qui a permis en 2009 de payer la location de la Salle des Fêtes de Schiltigheim pour le gala de l'École de Danse de Bischheim ou les frais engagés pour la soirée du Nouvel An 2009 annulée faute de participants. Il faut qu'on m'explique.

Il y a là aussi urgence à mettre de l'ordre et à tirer au clair la comptabilité du CASC.
Le pompon est pour l'OMSAL. Quand je me souviens du débat lors du dernier Conseil, je me dis que nous aurions pu rédiger nous même le rapport. Mais non ! Je pense que chacun doit rester à sa place. Ce qui est dit dans le rapport est très clair et je voudrais quand même féliciter l'adjoint Hoerlé qui s'est démené à juste titre, car il a le sens des responsabilités, et qu'il a très vite vu que la sortie aux flambeaux était hautement dangereuse. Je l'ai vu sur le terrain, heureusement que notre premier adjoint était là. Dans le cas de figure où il y aurait un accident ce jour là, je me demande qui aurait été responsable. Nous étions là face à un vide en termes de responsabilité qu'il faut régler au plus vite. Dans tous les cas, il n'est plus possible de déléguer à l'OMSAL une manifestation d'une telle envergure qui engage en plus l'image même de notre collectivité. Nous sommes tous attachés à l'image de notre collectivité à Bischheim comme à l'extérieur. Une urgence s'impose pour que la Ville retrouve la maîtrise totale de la vie culturelle et que les associations reprennent confiance sur ces questions.

Au cœur du rapport de la Cour nous retrouvons aussi des questions très sensibles : la vie sociale, la vie culturelle, le soutien à la vie associative, toutes les questions liées à la vie quotidienne et à la vie sociale. Les observations sur la Bibliothèque, l'École de Musique, l'École de Danse, la programmation culturelle souffrent d'une absence de connaissance du public accueilli. Les chiffres de fréquentation de ces lieux montrent une certaine faiblesse, mais je ne pourrais pas en dire davantage, de la fréquentation de ces lieux par les habitants de Bischheim. L'accès à la culture en prend un coup. Il y a une autre urgence que nous allons partager dans les prochains mois, c'est celle de l'avenir de la Bibliothèque dans le cadre de la construction de la future Médiathèque nord. Sur Strasbourg, l'effet Malraux a fait que la Médiathèque de Neudorf et celle de la rue Kuhn ont perdu une grande partie de leurs lecteurs. Nous sommes face à une question qu'il faut traiter et ce qui me semble absolument urgent est de savoir ce que va devenir notre Bibliothèque qui a un public et une spécificité en direction des enfants et des jeunes. Nous appelons là aussi à une réflexion active et je m'interroge fortement sur les orientations en matière culturelle de la Ville de Bischheim et sur le rôle de notre adjointe Nelly Kraemer que, malheureusement, je ne vois pas dans beaucoup de lieux.

Nous attendons des réponses claires et surtout une mise en œuvre. Pour finir, j'espère que mes propos ne vous ont pas parus trop politiciens. La Cour des Comptes n'a pour mission que de vérifier la gestion des collectivités afin d'améliorer le service public et non pas de sanctionner les élus. Il y a sur plusieurs points, dans notre cas, une vigilance accrue et non ne manquerons pas de le rappeler comme nous en avons l'habitude. Je vous remercie pour votre écoute.

M. BOES :
Je voudrais revenir sur ce qui a été dit par notre collègue Richard Sancho-Andréo concernant l'endettement, où il parle d'un endettement chronique. Ce n'est pas tout à fait ce que souligne le rapport de la Chambre Régionale qui dit qu'en matière de recette pour les financements des investissements on a, d'une part, un niveau relativement faible de subvention et, d'autre part, qu'il n'y a pas de marge de manœuvre en matière fiscale. C'est une structure connue et reconnue par la Chambre Régionale. Pour financer les investissements, il reste l'épargne dégagée par la section de fonctionnement et bien sûr les emprunts. Le recours à l'emprunt peut poser des problèmes, mais c'est quelque chose qui a été intégré par la majorité municipale puisque, d'une part, notre promesse est de pas faire en sorte que le poids de la dette soit supérieur à 1 000 € par habitant et, d'autre part, la Chambre Régionale souligne que la capacité de désendettement de la commune représente 8 années de capacité d'autofinancement brut. Contre 6 années pour la moyenne des communes de la Strat. Ce ne sont pas des conditions dégradées, ça peut être meilleur, mais ce n'est pas un endettement chronique, c'est ce que moi j'appelle un endettement maîtrisé. C'est du moins l'effort que veut soutenir la majorité municipale.

MONSIEUR LE MAIRE :
Je conclus en disant qu'effectivement la Chambre a effectué un certain nombre de remarques qui ont été relevées et nous allons mettre en œuvre ce qu'il faut pour répondre à ces observations. Certains points vont nous poser quelques difficultés en conformité avec les vœux de la Chambre. Souvent on aimerait avoir la gestion dans telle ou telle direction ou telle mesure, mais parfois les faits sont têtus et ne nous permettent pas toujours d'avancer dans cette direction.
Si nous n'avions pas fait le parking de la Voûte Étoilée, nous ne pourrions pas en faire aujourd'hui l'extension. Je l'ai dit à la Chambre et le Conseiller m'a répondu que j'avais raison. L'opération, telle qu'elle se présente nécessite un parking supplémentaire et si nous n'avions pas celui de la Voûte Étoilée cela poserait quelques problèmes.
Il y a des choses qui peuvent être améliorées mais il y a aussi des choses qui sont parfois délicates à mettre en œuvre suivant les circonstances du moment.
Nous ferons tous les efforts pour y arriver, ce n'est pas le dernier rapport qui nous découragera pour mettre en œuvre tout ce qui peut l'être. La prochaine fois, nous aurons d'autres remarques pour lesquelles il faudra trouver d'autres solutions.
Nous avons toujours considéré que l'arrivée ou le passage de la Chambre était une chose normale qui se plaçait dans un système de gestion. Aussi longtemps que la Chambre ne fera pas de condamnation, je ne vois pas de difficulté majeure pour suivre les orientations ou les différentes propositions que nous avons faites au niveau de la Chambre et de son rapport.
Nous arrivons au point sur lequel je m'étais exprimé au départ et, puisque l'opposition avait demandé de mettre une motion à l'ordre du jour, je donne la parole à un membre pour qu'il puisse présenter cette motion. Je m'exprimerai après sur la suite.

M. SANCHO-ANDREO :
Le Conseil Général du Bas-Rhin, en supprimant les abattements sociaux et familiaux qu'il pratiquait jusqu'à maintenant sur la taxe d'habitation va prélever pour l'année 2010, 18M€ supplémentaires chez les contribuables de 343 communes du Département. L'augmentation moyenne provoquée par cette disposition sera de 46 € par foyer fiscal et pourra atteindre 182 €. Notre commune est concernée par cette décision du Conseil Général. Les habitants de Bischheim verront ainsi la taxe d'habitation qu'ils versent au Département augmenter de 44 % en moyenne, et impliquera une hausse pouvant monter à 48 € supplémentaires suivant les situations sociales et familiales. Le Conseil Municipal de la Ville de Bischheim considère que ce choix de réduction ou de suppression de certains abattements sociaux et familiaux est inacceptable. Il va en effet frapper prioritairement les personnes des classes moyennes et modestes ainsi que les familles avec le plus grand nombre d'enfants. Alors même que la situation économique très difficile que traverse notre région impacte fortement le budget de nombreux ménages, cette hausse brutale de la part départementale de la taxe d'habitation contribuera à fragiliser encore plus le pouvoir d'achat de nos concitoyens. Le Conseil Municipal de Bischheim regrette le manque de transparence qui a entouré, selon le mot du Président du Conseil Général, cette astuce fiscale pour augmenter son prélèvement sur les ménages du Bas-Rhin et particulièrement ceux de notre commune. C'est en effet une délibération purement technique sans aucune présentation des hausses fiscales impliquées qui a été soumise au vote des Conseillers Généraux.
Le Conseil Municipal de Bischheim considère qu'il n'est pas admissible d'avoir été totalement mis à l'écart de la préparation et de la mise en œuvre de ces dispositions au vue des effets importants qu'elle aura chez nombre d'habitants de la Commune.
C'est pourquoi, le Conseil Municipal de Bischheim s'élève contre cette décision injuste du Conseil Général et demande à son Président de revenir sur celle ci en réintroduisant avec effet immédiat les abattements sociaux et familiaux.
Dans l'attente, il informera précisément les habitants de la Commune de la responsabilité pleine et entière du Conseil Général dans la très importante hausse de la taxe d'habitation qu'ils vont subir.

MONSIEUR LE MAIRE :
Étant personnellement mis en cause dans cette proposition de motion, je ne l'ai pas inscrite à l'ordre du jour. Je suis toujours celui qui détermine l'ordre du jour de ce Conseil et j'ai quand même demandé à ce qu'elle soit proposée. Cette proposition est une proposition qui me concerne directement et, pour moi, cela ne nécessite pas un vote de la part de notre assemblée.
Cependant, je ne voudrais pas manquer cette occasion pour m'exprimer et m'expliquer sur ce point.
Je suis 1er Vice-Président du Conseil Général et j'assume pleinement ma responsabilité et la décision de l'exécutif.

Dans cette motion n'apparaissait que le mot « Président ». Je le conteste. Ce n'est pas le Président qui connaît le fonctionnement d'une institution, c'est par principe et par respect du concept de la démocratie qu'une décision de ce type n'est pas prise par le seul Président du Conseil Général. Elle fait l'objet d'une analyse et d'une étude préalables pour cheminer vers la procédure décisionnelle. Soumise à la Commission des Finances, à l'Assemblée plénière, elle entre seulement en application après débat et adoption. Si notre opposition a oublié les données de l'équation, je ne pourrais qu'éclairer leur lanterne en leur rappelant la manière de déterminer le produit fiscal d'une collectivité.
Au contraire, je crois que les membres de l'Opposition Bischheimoise sont sûrement mieux éclairés sur ce point.

Les variables du produit fiscal sont au nombre de trois.

- Base fiscale
- Abattement
- Taux

S'y ajoutent les exonérations éventuelles et peut-être les dispositions particulières. La variable abattement peut donc être utilisée. Certes, les abattements ont été peu modifiés ces dernières années étant donné que la loi ne permettait pas systématiquement de les modifier.
En ce qui concerne Bischheim, je rappelle que nous avons délibéré la dernière fois en 1993, pour mettre en place un autre principe d'abattement car ceci nous explique les raisons pour lesquelles la Ville de Bischheim n'est pas touchée de la même manière que les autres. Par conséquent, la disposition que nous avons prise a un premier objectif qui est de rétablir l'équité du contribuable bas-rhinois. En effet, l'ensemble des communes n'avait pas le même abattement. C'est la raison pour laquelle nous avons souhaité que le contribuable soit traité de la même façon quel que soit le lieu où il se trouve dans le département. Nous avons eu le courage politique de remettre l'ensemble du département sur sa fiscalité propre et non pas sur une fiscalité municipale qui déterminerait par la suite une fiscalité départementale. C'est aussi un principe de solidarité. En cette période de crise, il était nécessaire de demander, pour le Conseil Général, une participation de solidarité car les dépenses d'aide sociale étaient, d'année en année, en forte augmentation, soit 8 % en moyenne, alors que pour le Budget Primitif de cette année, nous pensions arriver à 4 %. Nous n'y arriverons pas.
Nous enregistrons une évolution substantielle du revenu de solidarité active de plus de 30 % dans son évolution depuis le 1er juin 2009.
Je rappelle que 28000 personnes sont à l'heure actuelle bénéficiaires du RSA, un nombre qui croît de manière forte tous les mois.
D'autre part, l'Allocation Personnalisée d'Autonomie pour Personnes Agées continue sa progression de croissance et met à la charge du Département une charge nette de 80M€ par an.
La nouvelle politique en faveur des personnes handicapées nécessite des moyens supplémentaires.
C'est une évaluation d'environ 40M€.
Ces dépenses sont obligatoires et la marge de manœuvre est pratiquement inexistante, sinon extrêmement faible.

Le Conseil Général est partisan d'une gestion rigoureuse et équilibrée. Cet équilibre peut être atteint de différentes manières. Il était nécessaire de trouver environ 20M€ pour assurer l'équilibre de notre budget et la responsabilité du Conseil Général.
Fallait-il encore diminuer les dépenses ? Fallait-il diminuer les subventions aux associations ? Fallait-il baisser ou modifier considérablement les taux modulés des communes ? Fallait-il supprimer la gratuité des transports scolaires ?
Voilà des alternatives possibles qui auraient sûrement affecté le budget. Elles auraient aussi soulevé des tôlées. Mais tel n'a pas été notre choix. Des gens bien intentionnés auraient demandé le recours à l'État. D'ailleurs, un certain nombre de Conseils Généraux l'ont fait. Bien sûr, ce ne sera pas notre cas. Nous pensons qu'à l'heure actuelle l'État a déjà une forte dette et qu'il n'était pas sage d'en rajouter une couche.
Cette mesure est unique aussi pour l'année 2011. Le bénéfice de cette disposition reviendra aux intercommunalités. Il était maladroit de ne pas utiliser une possibilité de recette fiscale qui devait assurer l'équilibre du budget et solidifier les moyens de recette de demain des collectivités qui prendront le relais.
J'ai pris soin de dresser le bilan de l'intervention du Conseil Général ces dernières années. Sur les trois dernières années, le financement des équipements, les opérations de réhabilitation des logements sociaux, l'ensemble des interventions du Conseil Général ont été évalués à 4,5 millions, ce qui fait une moyenne de l'ordre de 1,1 million par an affecté directement à la collectivité.

La contribution du Conseil Général aux personnes bénéficiant du RSA de notre ville est importante car nous avons actuellement, au niveau de notre Ville, 800 bénéficiaires du RSA.
La politique sociale du Département est apparue au grand jour. On a vu les implications du Conseil Général dans sa mission et dans ses dépenses, dépenses qui pour l'ensemble sont incompressibles parce qu'elles répondent à une demande sociale. Cela a été l'engagement du Conseil Général d'hier, d'aujourd'hui et de demain, raison pour laquelle nous avons été dans la perspective d'une évolution de fiscalité qui permettait de répondre à ces exigences et d'assurer à l'ensemble des Bas-Rhinois une gestion rigoureuse et parfois difficile mais qui permet de préserver la solvabilité de notre institution.
Au mois de septembre, lorsque les feuilles d'impôts arriveront, nous ferons le constat de ceux qui ont pu faire les différentes déclarations.

Je considère que nous sommes arrivés à la fin de notre ordre du jour.
Il ne me reste plus qu'à vous souhaiter une bonne soirée et surtout de bonnes vacances pour nous retrouver le 23 septembre en pleine forme.
N'oubliez pas de signer le Budget Supplémentaire.
Nous avons mis en communication le diagnostic local de la jeunesse. C'est un document important qui a nécessité un grand travail et qui, par conséquent, mérite toute notre attention.

La séance est levée à 21 h 30.

---oOo---